

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-C)

Numéro de gestion : 2016 B 13914
Numéro SIREN : 808 489 033
Nom ou dénomination : #LaPiscine

Ce dépôt a été enregistré le 27/06/2022 sous le numéro de dépôt 72945



Etats financiers consolidés

Exercice 2020

Comptes consolidés #LaPiscine - Exercice 2020

Bilan consolidé

Actif

(en milliers d'euros)	Note	31/12/2020	31/12/2019
Ecart d'acquisition	5	114	54
Autres immobilisations incorporelles		0	0
Immobilisations corporelles	6	64	109
Immobilisations financières	7	2 619	56
Titres mis en équivalence	7	-	-
Actif immobilisé		2 797	219
Stocks et en-cours		-	-
Clients et comptes rattachés	8	5 364	5 752
Autres créances et comptes de régularisation	9	1 146	1 041
Valeurs mobilières de placement		-	-
Instruments de trésorerie		-	-
Disponibilités	10	4 393	1 964
Actif circulant		10 902	8 758
Actif total		13 700	8 977

DocuSigned by:

Olivier Hemar

26C4AB66589843B...

Passif

(en milliers d'euros)	Note	31/12/2020	31/12/2019
Capital social	11	8 360	8 360
Primes et réserves consolidées		(9 073)	(9 699)
Résultat net part du groupe		4 017	786
Ecart de conversion		(40)	(10)
Capitaux propres - part du groupe		3 263	(563)
Intérêts minoritaires		186	184
Capitaux propres		3 449	(379)
Provisions	12	-	-
Emprunts et dettes financières	13	2 879	2 936
Fournisseurs et comptes rattachés	14	2 236	1 807
Autres dettes et comptes de régularisation	15	5 136	4 613
Dettes		10 251	9 356
Passif total		13 700	8 977

DocuSigned by:

Olivier Hemar

26C4AB66589843B...

Comptes consolidés #LaPiscine - Exercice 2020**Compte de résultat consolidé**

(en milliers d'euros)	Note	2020	2019
Chiffre d'affaires	18	34 113	32 668
Autres produits d'exploitation		131	264
Charges de personnel	19	(20 113)	(21 640)
Autres charges d'exploitation	20	(10 856)	(9 006)
Impôts et taxes		(762)	(864)
Dotations aux amortissements et provisions	21	(66)	(86)
Résultat d'exploitation		2 447	1 335
Produits financiers		4	106
Charges financières		(208)	(166)
Résultat financier	22	(204)	(60)
Résultat courant des entreprises intégrées		2 243	1 275
Produits exceptionnels	23	2 562	-
Charges exceptionnelles		-	-
Résultat exceptionnel		2 562	-
Impôts sur les résultats	24	(690)	(393)
Résultat net des entreprises intégrées		4 115	881
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence		-	-
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition		-	-
Résultat net de l'ensemble consolidé		4 115	881
- dont part du Groupe		4 017	786
- dont part des intérêts minoritaires		98	96
Résultats par action : résultats revenant au groupe (en € par action)	25		
- de base		1,44	0,28
- dilué		1,44	0,28

DocuSigned by:

Olivier Hemar

26C4AB66589843B...

Comptes consolidés #LaPiscine - Exercice 2020

Variation des capitaux propres consolidés

Note	Part du groupe				Total des capitaux propres Groupe	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
	Capital	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Ecart de conversion			
Solde au 01/01/2019	8 360	(11 213)	1 663	6	(1 184)	42	(1 141)
Affectation du résultat	-	1 663	(1 663)	-	-	-	-
Résultat de l'exercice	-	-	786	-	786	96	881
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes distribués	-	-	-	-	-	(106)	(106)
Variation des taux de change	-	2	-	(16)	(13)	-	(13)
Variation de périmètre	-	(152)	-	-	(152)	149	(3)
Autres mouvements	-	-	-	-	-	3	3
Solde au 31/12/2019	8 360	(9 699)	786	(10)	(563)	184	(379)
Solde au 01/01/2020	8 360	(9 699)	786	(10)	(563)	184	(379)
Affectation du résultat	-	786	(786)	-	-	-	-
Résultat de l'exercice	-	-	4 017	-	4 017	99	4 116
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes distribués	-	-	-	-	-	(113)	(113)
Variation des taux de change	-	20	-	(30)	(10)	-	(10)
Variation de périmètre	-	(181)	-	-	(181)	16	(165)
Autres mouvements	-	-	-	-	-	-	-
Solde au 31/12/2020	8 360	(9 073)	4 017	(40)	3 263	186	3 449

DS


Comptes consolidés #LaPiscine - Exercice 2020

Tableau de flux de trésorerie consolidé

(en milliers d'euros)	Note	2020	2019
Résultat net des sociétés intégrées		4 115	881
Charges nette d'intérêts		44	2
Amortissements, dépréciations et provisions		94	79
Variation des impôts différés		(36)	50
Plus-values de cession		(2 562)	-
QP de résultats des sociétés mises en équivalence		-	-
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées		1 655	1 013
Incidence de la variation des stocks et en-cours		-	-
Incidence de la variation des clients et autres débiteurs		601	1 294
Incidence de la variation des fournisseurs et autres créditeurs		660	(1 586)
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité		1 261	(292)
Flux net de trésorerie généré par l'activité		2 917	721
Acquisition d'immobilisations		(16)	(198)
Cession d'immobilisations		0	169
Incidence des variations de périmètre		(232)	-
Variation nette des placements court terme		-	-
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		(248)	(28)
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		-	-
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		(113)	(106)
Augmentation de capital en numéraire		-	87
Emissions d'emprunts		600	-
Remboursement d'emprunts		(653)	(487)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		(166)	(505)
Incidence de la variation des cours de devises		(74)	(32)
Variation de trésorerie		2 429	155
Trésorerie d'ouverture		1 964	1 809
Trésorerie de clôture		4 393	1 964



Comptes consolidés #LaPiscine - Exercice 2020

Notes aux comptes consolidés

1. Informations générales

#LaPiscine est un groupe (ci-après le "Groupe") composé de plusieurs activités dans les domaines du conseil et du développement logiciel. La tête de groupe consolidante est la société holding #LaPiscine (ci-après la "Société"), Société par Actions Simplifiée au capital de 2 783 936 euros, dont le siège social est au 1, Rue de Saint-Pétersbourg 75008 Paris (France). Elle détient et contrôle les filiales suivantes :

- Deep Algo, société développant et commercialisant une solution de visualisation des algorithmes en mode SaaS (Software-as-a-Service),
- Margo, société de holding qui elle-même détient
- A Capella Consulting, cabinet conseil en organisation spécialisée dans le secteur de l'assurance basé à Paris (France),
- Margo Analytics, cabinet conseil en IT spécialisé dans la Data basé à Paris (France),
- Margo Conseil, cabinet de conseil en IT et en organisation basé à Paris (France),
- Margo Consulting, cabinet de conseil en IT et en organisation basé à Londres (Royaume-Uni),
- Margo Consulting Polska, cabinet conseil en IT et en organisation basé à Varsovie (Pologne).

Les principales expertises du Groupe sont le développement logiciel, la data, la gestion de projets complexes et la transformation digitale des entreprises. Le Groupe se développe essentiellement en réalisant de la croissance organique grâce d'une part, à la conquête de nouvelles parts de marché auprès de clients grands comptes, et d'autre part, à la création de nouvelles filiales expertes dans leur domaine. Au cours de l'exercice 2020, le groupe a ainsi réalisé une croissance organique de son chiffre d'affaires de 4,42%.

L'un des faits marquants de l'exercice 2020 a été l'acquisition par Margo de Margo Analytics (cf. note 4 - Variations de périmètre). En se spécialisant sur les expertises pointues et stratégiques pour nos clients que sont la Data Science, le Data Engineering et la Data Architecture, cette acquisition s'inscrit parfaitement dans la continuité du développement du Groupe.

La finalisation au cours de l'exercice 2020 d'une opération d'échange de titres de la société Bolden, a été un autre fait marquant (cf. note 4 - Variations de périmètre). Les termes de l'accord signé en novembre 2019 prévoyaient que la Société cède la totalité de ses titres de Bolden, société développant une plateforme de financement participatif à destination des PME, en échange de titres de RiverBank S.A., société de droit luxembourgeois du secteur bancaire.

L'épidémie de Covid-19 a été l'autre fait marquant de l'exercice. A partir de la fin du premier trimestre 2020, les sociétés du Groupe ont été contraintes d'adapter leur organisation aux conditions sanitaires pendant la pandémie. Dans un premier temps, le volume d'affaires a notablement diminué. Puis dans un deuxième temps, à partir de Septembre, le Groupe a bénéficié d'une reprise de l'activité qui est rapidement revenue à un niveau habituel. Grâce notamment à la poursuite de l'activité en télétravail, aux mesures d'aides décidées par le gouvernement et à la diversité des secteurs géographiques du Groupe, cette pandémie n'a pas eu de conséquence significative sur les résultats de l'exercice. De plus, dans le cadre du dispositif exceptionnel de soutien aux entreprises, la société Margo a souscrit à deux prêts garantis par l'Etat auprès de la BPI et de Neuflyze OBC, pour 300 K€ chacun, pour être en capacité d'apporter des liquidités à ses filiales. Compte tenu de la bonne tenue de l'activité des filiales, la direction de la société Margo a prévu le remboursement de ces deux prêts, à leurs échéances en 2021.

Comptes consolidés #LaPiscine - Exercice 2020

Le Groupe prépare pour la première fois des comptes consolidés au 31 Décembre 2020.

Ces comptes consolidés ont été établis pour l'exercice de douze mois clos le 31 Décembre 2020. Ils ont été arrêtés par le Président de la société #LaPiscine le 17 Décembre 2021.

Ces états financiers consolidés sont établis selon le principe de continuité d'exploitation. Dans le contexte de pandémie de COVID-19 et de son incertitude inhérente, le Groupe a réagi efficacement face à la crise comme le démontre le résultat des mesures prises pour contrôler les coûts et préserver la trésorerie, ainsi que la solidité de la reprise du Groupe durant la seconde moitié de l'exercice. La direction du Groupe a ainsi évalué les prévisions de trésorerie futures du Groupe, ses liquidités et financements disponibles, et a conclu qu'il n'existait pas d'indicateur financier ou autre présentant des incertitudes significatives susceptibles de remettre en question la capacité du Groupe à faire face à ses obligations dans un avenir proche et, en particulier, au cours des 12 prochains mois. Sur la base de cette évaluation, la Direction a considéré qu'il était approprié d'appliquer le principe de continuité d'exploitation pour la préparation des états financiers consolidés.

Ils sont présentés en milliers d'euros sauf indication contraire.

2. Méthodes comptables

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des comptes consolidés sont décrites ci-après. Sauf indication contraire, les comptes consolidés ont été établis conformément à la permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.

2.1. Base de préparation des comptes

Les comptes du Groupe sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en France, selon les dispositions du règlement CRC no 99-02 relatif aux comptes consolidés des entreprises industrielles et commerciales.

Les comptes des sociétés étrangères consolidées, établis selon les règles en vigueur dans leurs pays respectifs, sont retraités pour se conformer aux principes comptables du Groupe.

Toutes les sociétés du Groupe clôturent au 31 Décembre.

2.2. Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont les suivantes :

- les filiales sur lesquelles le Groupe exerce, directement ou indirectement, un contrôle exclusif sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale ;
- les participations dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint avec un nombre limité d'autres actionnaires sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle ;
- les participations non contrôlées par le Groupe mais sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence ;
- toutes les opérations, les soldes et les résultats d'opérations intragroupes sont éliminés.

Le périmètre de consolidation est présenté à la note n°30.

Comptes consolidés #LaPiscine - Exercice 2020

2.3. Exercices présentés et application rétrospective

Pour l'élaboration de ces premiers états financiers consolidés, le Groupe a fait le choix de présenter des comptes comparatifs complets.

Conformément aux dispositions de l'avis CNC n° 97-06 du 18 Juin 1997 et de l'article 122-3 du PCG, la première application du règlement CRC n° 99-02 a été réalisée de manière rétrospective, comme si le règlement CRC n° 99-02 avait toujours été appliqué.

Les comptes comparatifs ont été retraités de manière rétrospective en utilisant les règles et méthodes comptables en vigueur au 31 Décembre 2020. L'exemption à l'application rétrospective a été retenue pour le traitement de l'acquisition d'A Capella Consulting en 2018, pour laquelle les actifs acquis et les passifs repris ont été enregistrés à leur valeur comptable (la différence entre le prix d'acquisition et l'actif net comptable étant enregistrée en capitaux propres). L'impact de cette exemption sur les capitaux propres consolidés est de 1 251 K€ à la baisse dans le bilan d'ouverture présenté, soit le 1er Janvier 2019.

Les ajustements résultant de l'application rétrospective du règlement CRC n° 99-02 sont comptabilisés en capitaux propres dans le bilan d'ouverture présenté, soit le 1er Janvier 2019. L'impact sur les capitaux propres consolidés de cette application rétrospective a un impact total à la hausse de 17 K€, soit :

- 1 K€ pour l'inscription au bilan du preneur des contrats de location-financement ;
- 16 K€ pour l'étalement sur la durée de vie de l'emprunt des frais d'émission et des primes d'émission et de remboursement des emprunts obligataires.

2.4. Information sectorielle

Pour les besoins de l'information sectorielle, un secteur d'activité ou une zone géographique est défini comme un ensemble homogène de produits, services, métiers ou pays qui est individualisé au sein de l'entreprise, de ses filiales ou de ses divisions opérationnelles. La segmentation adoptée pour l'analyse sectorielle est issue de celle qui prévaut en matière d'organisation interne du Groupe.

2.5. Conversion des opérations en devises

Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation des comptes

Les éléments inclus dans les comptes de chacune des entités du Groupe sont évalués en utilisant la monnaie de l'environnement économique de base dans lequel l'entité opère et génère l'essentiel de ses cash-flows (« la monnaie fonctionnelle »). Les comptes consolidés sont présentés en euros, monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation du Groupe.

Transactions et soldes

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties en euros en utilisant les taux de change en vigueur aux dates des transactions. Les pertes et les gains de change résultant du dénouement de ces transactions comme ceux résultant de la conversion, aux taux en vigueur à la date de clôture, des actifs et passifs monétaires libellés en devises, sont comptabilisés en résultat.

En revanche, les écarts issus de la conversion des dettes et créances faisant partie intégrante de l'investissement net à l'étranger ou pris en couverture de l'investissement net à l'étranger sont comptabilisés en capitaux propres.

Comptes consolidés #LaPiscine - Exercice 2020

Lorsqu'une entité étrangère est cédée, ces différences de conversion initialement reconnues en capitaux propres sont comptabilisées au compte de résultat dans les pertes et les profits de cession.

Conversion des comptes des filiales en devises

Les comptes de toutes les entités du Groupe (dont aucune n'exerce ses activités dans une économie hyperinflationniste) dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation (l'euro), sont convertis dans la monnaie de présentation, selon les modalités suivantes :

- les éléments d'actif et de passif sont convertis aux cours de clôture à la date de chaque bilan ;
- les produits et les charges de chaque compte de résultat sont convertis aux taux de change moyens (sauf si cette moyenne n'est pas représentative de l'effet cumulé des taux en vigueur aux dates des transactions, auquel cas les produits et les charges sont convertis aux taux en vigueur aux dates des transactions) ;
- et toutes les différences de conversion en résultant sont comptabilisées en tant que composante distincte des capitaux propres.

Lorsqu'une entité étrangère est cédée, ces différences de conversion initialement reconnues en capitaux propres sont comptabilisées au compte de résultat en perte et ou produit de cession.

2.6. Ecarts d'acquisition

Lors de l'acquisition d'une entreprise, le coût d'acquisition des titres est affecté, sur la base de leur juste valeur à la date d'acquisition, aux actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise. La juste valeur des éléments incorporels identifiables de l'actif, tels que les marques et les licences, est déterminée par référence aux méthodes généralement admises en la matière, telles que celles fondées sur les revenus, les coûts ou la valeur de marché.

La différence entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'entreprise acquéreuse dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise est enregistrée à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « Écarts d'acquisition » lorsqu'il est positif, au passif du bilan dans un poste spécifique lorsqu'il est négatif.

L'écart d'acquisition est amorti linéairement, généralement sur une durée de 10 ans, reflétant ainsi sa durée d'utilisation limitée estimée selon la nature des activités opérationnelles acquises. Par ailleurs, en cas d'indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué.

Lorsque la valeur recouvrable de l'écart d'acquisition est inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation est constatée. La dépréciation constatée est définitive : elle ne peut pas être reprise, même en cas de retour à une situation plus favorable.

Pour les besoins des tests de dépréciation, chaque écart d'acquisition est affecté au groupe d'actifs au niveau duquel il est géré et ses performances suivies, c'est-à-dire dans le cas du Groupe, au niveau du secteur d'activité de chaque pays dans lequel le Groupe exerce ses activités (voir n°2.9 pour plus de détails). Les différentes entités juridiques filiales du Groupe représentent chacune une unité génératrice de trésorerie.

2.7. Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat, tous les coûts directement attribuables à l'acquisition des actifs concernés et, le cas

Comptes consolidés #LaPiscine - Exercice 2020

échéant, les coûts de démantèlement, d'enlèvement et de remise en état du site sur lequel est située l'immobilisation.

Les dépenses courantes de réparation et de maintenance sont enregistrées dans les charges de l'exercice au cours duquel elles sont supportées.

L'amortissement est calculé en fonction du rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif. À ce titre, le mode linéaire est en général retenu sur les durées suivantes :

- Mobilier, agencement et équipements : 3-8 ans.

Le montant amortissable d'un actif correspond à sa valeur brute sous déduction de sa valeur résiduelle, cette dernière représentant la valeur vénale de l'immobilisation à la fin de son utilisation, diminuée des coûts de sortie.

La valeur nette comptable d'un actif est immédiatement dépréciée pour le ramener à sa valeur actuelle lorsque la valeur nette comptable de l'actif est significativement supérieure à sa valeur actuelle estimée (voir n°2.8).

2.8. Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles

Déclenchement du test de dépréciation

Les actifs (amortis et non amortis) sont soumis à un test de dépréciation lorsque, en raison d'événements ou de circonstances particulières (obsolescence, dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions, chute des revenus et autres indicateurs externes...), la recouvrabilité de leur valeur nette comptable est mise en doute. Une perte de valeur est comptabilisée à concurrence de l'excédent de la valeur nette comptable sur la valeur actuelle de l'actif. La valeur actuelle est la valeur la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage.

Les groupes d'actifs auxquels ont été affectés, le cas échéant, des écarts d'acquisition non amortis font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par exercice.

Valeur actuelle

Pour les actifs destinés à être conservés et utilisés, la valeur actuelle est le plus souvent déterminée sur la base de la valeur d'usage, celle-ci correspondant à la valeur des avantages économiques futurs attendus de son utilisation et de sa sortie. Elle est appréciée notamment par référence à des flux de trésorerie futurs actualisés déterminés dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par la Direction du Groupe.

Pour les actifs destinés à être cédés, la valeur actuelle est déterminée sur la base de la valeur vénale, celle-ci est appréciée par référence aux prix de marché.

Comptabilisation

Lorsque la valeur actuelle du groupe d'actifs est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constatée. Elle est comptabilisée en priorité en réduction de la valeur comptable de l'écart d'acquisition. Le résiduel est affecté aux autres actifs du groupe d'actifs.

La reprise éventuelle de la dépréciation est examinée à chaque date de clôture. La dépréciation constatée sur l'écart d'acquisition est définitive.

Comptes consolidés #LaPiscine - Exercice 2020

2.9. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable une dépréciation est constituée du montant de la différence. Les titres de participation non consolidés sont inscrits à leur coût historique d'acquisition qui inclut, le cas échéant, les frais directement imputables à l'acquisition. Une dépréciation est constatée si cette valeur est supérieure à la valeur d'utilité appréciée par la Direction sur la base de différents critères tels que la valeur de marché, les perspectives de développement et de rentabilité et les capitaux propres, en prenant en compte la nature spécifique de chaque participation.

2.10. Stocks et travaux en cours

Le Groupe n'a comptabilisé aucun stock ou travail en cours sur l'exercice.

2.11. Clients et autres débiteurs

Les créances clients sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une dépréciation des créances clients est constituée dès qu'apparaît une perte probable. Des difficultés financières importantes rencontrées par le débiteur, la probabilité d'une faillite, une défaillance ou un défaut de paiement (créance échue depuis plus de 30 jours) constituent des indicateurs de dépréciation d'une créance. La valeur comptable de l'actif est diminuée via un compte de dépréciation. Lorsqu'une créance est irrécouvrable, elle est comptabilisée en charge en contrepartie de la reprise de la dépréciation.

2.12. Instruments financiers à terme

Positions ouvertes isolées

Les positions ouvertes isolées sont toutes les opérations non qualifiées de couverture. Les pertes et gains dénoués sont comptabilisés en résultat. Les gains latents sont comptabilisés au bilan mais ne sont pas reconnus en résultat. Les pertes latentes sont comptabilisées au bilan et donnent lieu à la constitution d'une provision. Au 31 Décembre 2020 - comme au 31 Décembre 2019 - le Groupe ne détient aucun instrument dérivé non qualifié de couverture (pas de position ouverte isolée).

Sur les instruments dérivés de couverture, voir n° 2.18.

2.13. Disponibilités

La rubrique « Disponibilités » comprend les liquidités et les dépôts bancaires à vue.

2.14. Frais d'augmentation de capital

Conformément à l'avis 2000-D du Comité d'Urgence du CNC, les frais externes directement liés à l'augmentation de capital sont imputés sur la prime d'émission nette d'impôt lorsqu'une économie d'impôt est générée. Les autres coûts sont comptabilisés en charges de l'exercice.

2.15. Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission d'emprunts sont portés à l'actif et étalés sur la durée de vie des emprunts concernés.

Comptes consolidés #LaPiscine - Exercice 2020

2.16. Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable, pour l'ensemble des différences temporaires entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans les comptes consolidés, ainsi que pour les reports déficitaires. Les actifs d'impôts différés sont constatés dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible, qui permettra d'imputer les différences temporaires.

Les impôts différés sont déterminés sur la base des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été votés à la date de clôture et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt différé concerné sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé. L'effet des variations de taux liés aux changements de taux d'impôt ou de législation fiscale est comptabilisé en résultat.

Aucun actif ni passif d'impôt différé n'est comptabilisé lors de l'élimination, en consolidation, des résultats de cession interne de titres de participation d'entreprises consolidées ou des dépréciations et des provisions pour risques et charges, déductibles fiscalement, portant sur ces titres.

2.17. Engagements de retraite

Aucune provision d'indemnité de départ à la retraite n'est comptabilisée dans les comptes.

Compte tenu de l'âge moyen des salariés et du rythme de rotation du personnel, l'engagement actuel lié aux indemnités de départ à la retraite est non-significatif.

2.18. Instruments financiers dérivés et opérations de couverture

Instruments de couverture

Le Groupe gère les risques de marché liés aux variations des taux d'intérêt et des cours de change, en utilisant des instruments financiers dérivés, notamment des swaps de taux d'intérêt, des contrats de change à terme et des swaps de devises. Tous ces instruments sont utilisés à des fins de couverture. Les effets des instruments financiers utilisés par le Groupe pour couvrir et gérer ses risques de change et de taux sont reconnus dans le compte de résultat de manière symétrique à ceux de l'élément couvert. Ainsi :

- le résultat des swaps de taux est reconnu au rythme des intérêts d'emprunt couverts et classé en résultat financier (en « Charges d'intérêts ») ;
- le résultat de change sur les swaps de devises et contrats de change à terme est reconnu au rythme des remboursements des emprunts couverts et classé en résultat financier (en « Pertes et gains de change »).

Le report/déport sur les dérivés de change, ainsi que les soultes versées, sont étalés sur la durée de la couverture et classés en résultat financier.

Les variations de valeur des dérivés ne sont pas comptabilisées au bilan (sauf pour permettre d'appliquer le principe de symétrie du résultat).

En cas de disparition de l'élément couvert, l'instrument de couverture est traité comme une position ouverte isolée (voir ci-après).

Comptes consolidés #LaPiscine - Exercice 2020

2.19. Provisions

Les provisions pour remise en état de site, pour coûts de restructuration et pour litige sont comptabilisées lorsque :

- le Groupe est tenu par une obligation légale ou implicite découlant d'événements passés ;
- il est probable qu'une sortie de ressources, sans contrepartie au moins équivalente, sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- et le montant de la provision peut être estimé de manière fiable.

Les provisions pour restructuration englobent les pénalités de résiliation de contrats de location et les indemnités de fin de contrat de travail. Les pertes opérationnelles futures ne sont pas provisionnées.

Les passifs éventuels, correspondant à une obligation qui n'est ni probable ni certaine à la date d'arrêté des comptes, ou à une obligation probable pour laquelle la sortie de ressources ne l'est pas, ne sont pas comptabilisés. Ils font l'objet d'une information en annexe.

2.20. Reconnaissance des produits

Un produit est comptabilisé dans le résultat de l'exercice s'il est :

- réalisé, c'est-à-dire qu'il est certain dans son principe et son montant ;
- et acquis à l'exercice.

Les produits probables, à l'inverse des charges probables, ne peuvent pas être comptabilisés. Les produits figurent nets de la taxe sur la valeur ajoutée, des retours de marchandises, des rabais et des remises, et déduction faite des ventes intragroupe.

Les principaux produits issus des activités de Groupe sont comptabilisés de la manière suivante :

Conseil

Le Groupe vend des services de conseil qui entrent dans le cadre de contrats facturés sur la base du temps et des ressources ou de contrats à forfait.

Les produits découlant des contrats facturés sur la base du temps et des ressources sont comptabilisés aux taux horaire ou journalier contractuels de la main d'œuvre au fur et à mesure que les heures sont travaillées et que les coûts directs sont engagés.

Les produits liés aux contrats à forfait sont comptabilisés selon la méthode du pourcentage d'avancement des travaux, qui prévoit que les produits soient généralement comptabilisés sur la base du rapport entre les services réalisés et le total des services à fournir. Lorsque les circonstances conduisent à un changement de l'estimation initiale des produits, des coûts ou du degré d'avancement, l'estimation est révisée. Ces révisions peuvent donner lieu à une augmentation ou une diminution des produits ou des coûts estimés et sont comptabilisées au compte de résultat de la période durant laquelle la Direction prend connaissance de ces circonstances.

Software-as-a-Service (SaaS)

Le Groupe commercialise l'accès en ligne à sa solution de visualisation des algorithmes en mode Software-as-a-Service (SaaS). Le chiffre d'affaires est comptabilisé sur le mois pendant lequel l'accès à sa solution est effectif.

Comptes consolidés #LaPiscine - Exercice 2020

2.21. Contrats de location

Les contrats de location en vertu desquels une partie importante des risques et des avantages inhérents à la propriété est conservée par le bailleur sont classés en contrats de location simple. Les paiements au titre des contrats de location simple (nets des avantages obtenus du bailleur) sont comptabilisés en charges au compte de résultat de façon linéaire sur la durée du contrat de location.

Les biens financés par un contrat de location qui transfère au Groupe les risques et avantages liés à la propriété sont comptabilisés dans les immobilisations avec inscription en contrepartie d'une dette financière. Un bien entre dans cette catégorie si le contrat de location remplit une seule de ces conditions:

- le contrat prévoit le transfert obligatoire de la propriété à la fin de la période de location,
- le contrat contient une option d'achat et les conditions de l'option sont telles que le transfert de propriété paraît hautement probable à la date de conclusion du bail,
- la durée du contrat couvre l'essentiel de la durée de vie du bien dans les conditions d'utilisation du preneur,
- la valeur actualisée de la somme des redevances minimales prévues au contrat est proche de la juste valeur du bien à la date de conclusion du bail.

2.22. Critères retenus pour identifier les produits et charges exceptionnels

Ces rubriques ne sont alimentées que dans le cas où un événement majeur intervenu pendant la période comptable est de nature à ne pas permettre la juste appréciation de la performance du Groupe.

Les produits et les charges exceptionnels sont des éléments peu nombreux, bien identifiés, non récurrents, significatifs au niveau de la performance consolidée.

Ils peuvent comprendre par exemple :

- les plus-values ou moins-values de cession – ou les dépréciations – significatives et inhabituelles d'actifs non courants, corporels ou incorporels ;
- certaines charges de restructuration : il s'agit uniquement des coûts de restructuration qui seraient de nature à perturber la lisibilité du résultat opérationnel courant, par leur caractère inhabituel et leur importance ;
- d'autres charges et produits d'exploitation tels qu'une provision relative à un litige d'une matérialité très significative.

2.23. Application des méthodes préférentielles

Le Groupe a opté pour l'application des méthodes préférentielles suivantes énoncées au § 300 du règlement CRC n° 99-02 :

- L'inscription au bilan du preneur des contrats de location-financement ;
- L'étalement sur la durée de vie de l'emprunt des frais d'émission et des primes d'émission et de remboursement des emprunts obligataires ;
- La comptabilisation des produits à l'avancement pour les contrats à long terme ;
- L'enregistrement en résultat consolidé des écarts de conversion figurant dans les comptes individuels des entreprises consolidées. L'impact sur le résultat consolidé de l'application de cette méthode préférentielle a un impact de 13 K€ au 31 Décembre 2020 et de 42 K€ au 31 Décembre 2019.

La méthode préférentielle suivante n'a pas été choisie par le Groupe :

Comptes consolidés #LaPiscine - Exercice 2020

- La comptabilisation d'une provision pour les engagements de retraite et avantages similaires (cf. note 2.17 - Engagements de retraite).

3. Changements comptables

Aucun changement de méthode comptable ayant un impact sur les comptes présentés n'est à signaler.

La préparation de ces comptes consolidés ne conduit pas la Direction du Groupe à effectuer des estimations significatives et à formuler des hypothèses de nature à affecter matériellement les montants qui figurent dans ces comptes et les notes qui les accompagnent.

4. Variations de périmètre

Acquisitions

Le 11 Août 2020, le Groupe a renforcé sa position au sein de la société A Capella Consulting par l'achat d'actions auprès d'actionnaires minoritaires, portant sa participation de 67% à 76% du capital. Cette prise de participation complémentaire est sans conséquence sur la méthode de consolidation (intégration globale) appliquée en 2019 et 2020. Le coût d'acquisition de ces titres est de 232 K€; la valeur comptable des intérêts minoritaires correspondants étant de 50 K€, la différence de 182 K€ a été comptabilisé en réduction des capitaux propres (traitement comptable identique à celui retenu lors de l'acquisition initiale en 2018 – cf note 2.3 ci-dessus).

Le 29 Octobre 2020, le Groupe a pris une participation majoritaire (67%) dans la société Margo Analytics pour 200K€. Cette société est spécialisée dans le conseil et la prestation de services dans le domaine de la Data, et a démarré son activité opérationnelle au cours du premier trimestre 2021.

Prix d'acquisition	200
Juste valeur des actifs nets acquis	135
Ecart d'acquisition	65

L'écart d'acquisition est attribuable au capital humain de la société acquise et aux synergies importantes attendues de cette acquisition. L'écart d'acquisition a été analysé comme ayant une durée d'utilisation limitée, d'une durée estimée à 10 ans, et est donc amorti sur cette durée. Un test de dépréciation sera effectué lorsqu'un indice de perte de valeur aura été identifié. La durée d'utilisation limitée a été déterminée en prenant en considération la nature spécifique de l'acquisition, son caractère stratégique, tout en tenant compte d'une nouvelle activité en cours de démarrage.

Cessions

Le 22 Avril 2020, l'opération engagée en Novembre 2019 d'échange de titres de la société Bolden a été finalisée. Aux termes de l'opération, la Société a cédé la totalité de ses titres de la société Bolden en échange de titres de la société RiverBank S.A. Les titres reçus dans l'échange représentaient 2,49% du capital de la société RiverBank S.A. Le montant de la plus-value dégagée lors de l'opération s'élève à 2 562 K€ (2 500 K€ après impôts et correspond à la valeur des titres RiverBank dans le cadre de l'échange, les titres précédemment mis en équivalence par le Groupe ayant une valeur comptable nulle).

Comptes consolidés #LaPiscine - Exercice 2020**5. Immobilisations incorporelles****Ecarts d'acquisition**

	01/01/2020	Acquisitions / DAP *	Diminutions / RAP **	Variation de périmètre	Ecarts de conversion	31/12/2020
Ecarts d'acquisitions	54				65	119
Amortissements	-	(5)				(5)
Provisions pour dépréciation	-					-
Total valeurs nettes	54	(5)	-	65	-	114

* DAP : Dotation aux Amortissements et aux Provisions.

** RAP : Reprise d'Amortissements ou de Provisions.

Le 29 Octobre 2020, le Groupe a pris le contrôle de la société Margo Analytics – cf note 4 ci-dessus. L'écart d'acquisition en résultant (65 K€) est amorti. Aucun indice de perte de valeur n'ayant été identifié, un test de dépréciation n'a pas été requis.

Les écarts d'acquisition sont affectés aux groupes d'actifs au niveau desquels ils sont gérés et leurs performances suivies à savoir, dans le cas du Groupe, au niveau du secteur d'activité de chaque pays dans lequel le Groupe exerce ses activités. Le tableau ci-dessous résume l'affectation, en valeurs nettes, des écarts d'acquisition aux secteurs :

	2020		2019	
	Conseil en IT et en organisation	Software-as-a- Service	Conseil en IT et en organisation	Software-as-a- Service
France	114	-	54	-
Pologne	-	-	-	-
Royaume-Uni	-	-	-	-
Total	114	-	54	-

Comptes consolidés #LaPiscine - Exercice 2020**6. Immobilisations corporelles**

	01/01/2020	Acquisitions / DAP *	Diminutions / RAP **	Variation de périmètre	Ecarts de conversion	31/12/2020
Mobilier, agencements et équipements	464	10			(0)	473
Total valeurs brutes	464	10	-	-	(0)	473
<i>dont crédit-bail</i>						
Amortissements et dépréciations						
Mobiliers, agencements et équipements	(355)	(54)				(409)
Total amortissements et dépréciations	(355)	(54)	-	-	-	(409)
<i>dont crédit-bail</i>						
Valeurs nettes	109	(44)	-	-	(0)	64

* DAP : Dotation aux Amortissements et aux Provisions.

** RAP : Reprise d'Amortissements ou de Provisions.

Aucune charge de dépréciation significative n'a été constatée sur les immobilisations corporelles durant l'exercice. Les crédits-baux portent principalement sur les matériels ou outillages.

7. Immobilisations financières et titres mis en équivalence**Immobilisations financières**

	01/01/2020	Acquisitions / DAP *	Diminutions / RAP **	Variation de périmètre	Ecarts de conversion	31/12/2020
Prêts, cautionnement et autres créances	56	14	(12)		(0)	57
Titres de participation non-consolidés		2 562				2 562
Total valeurs nettes	56	2 575	(12)	-	(0)	2 619

* DAP : Dotation aux Amortissements et aux Provisions.

** RAP : Reprise d'Amortissements ou de Provisions.

Le montant figurant en Prêts, cautionnement et autres créances comprend notamment 40 K€ de retenue de garantie de l'emprunt bancaire signé le 18 Décembre 2018.

Le 22 Avril 2020, la Société a reçu en contrepartie de la cession de la totalité de ses titres de la société Bolden, des titres de la société RiverBank S.A. (cf. note 4 - Variations de périmètre). Les titres reçus ont été comptabilisés pour un montant de 2 562 K€ euros, la valeur retenue lors de l'échange de titres. Ces titres représentaient 2,49% du capital de la société RiverBank S.A. et sont comptabilisés en immobilisations financières. Sur la base d'opérations en capital récentes sur la société RiverBank S.A. et du cours retenu pour l'émission des titres RiverBank S.A., il a été déterminé que la valeur d'inventaire n'était pas inférieure à la valeur comptable. Aucune dépréciation de titres n'a donc été constituée au 31 Décembre 2020.

Comptes consolidés #LaPiscine - Exercice 2020

Titres mis en équivalence

Les titres mis en équivalence correspondent aux titres détenus dans la société Bolden. En l'absence d'obligation légale ou implicite de soutien du Groupe envers cette société, sa quote-part dans les pertes enregistrées par Bolden n'a été constatée que dans la limite de la valeur comptable des titres mis en équivalence par le Groupe (valeur nette comptable nulle au 1er janvier 2019 et au 31 décembre 2019). Le Groupe a cédé ses titres dans la société Bolden le 22 avril 2020 (cf. note 4 - Variations de périmètre).

8. Clients et comptes rattachés

	2020	2019
Créances clients	2 215	2 562
Dépréciations	-	-
Créances clients nettes	2 215	2 562
Factures à établir	3 148	3 190
Total clients et comptes rattachés	5 364	5 752

Margo Conseil, filiale du Groupe, cède une partie de ses créances clients dans le cadre d'un contrat d'affacturage signé en 2017. L'encours de cession maximum autorisé est de 1 800 K€. L'encours cédé est non garanti. La gestion du recouvrement est déléguée par le prestataire d'affacturage à Margo Conseil et les cessions de créances sont non-notifiées aux clients concernés.

Au 31 Décembre 2020, Margo Conseil a cédé pour 474 K€ de créances clients dans le cadre de ce contrat. Le transfert de propriété qui résulte du contrat d'affacturage des créances justifie qu'elles sortent de l'actif en contrepartie de la trésorerie reçue.

	2020	2019
< 1 an	5 364	5 752
Entre 1 et 5 ans	-	-
> 5 ans	-	-
Total clients et comptes rattachés	5 364	5 752

Au 31 Décembre 2020, des créances d'un montant de 494 K€ (722 K€ au 31 Décembre 2019) de valeur nominale étaient échues et non dépréciées. Ces créances se rapportent à un nombre limité de clients, institutions financières de premier rang, ne présentant pas de risque particulier de défaillance.

9. Autres créances et comptes de régularisation

	2020	2019
Créances sur personnel et org. sociaux	6	4
Créances fiscales hors IS	488	463
Etat, impôt sur les bénéfices	-	39
Impôts différés - actif (n° 16)	76	41

Comptes consolidés #LaPiscine - Exercice 2020

Charges constatées d'avance	364	318
Créances sur les parties liées (n° 27)	14	11
Autres créances	202	171
Total créances et comptes de régularisation	1 150	1 046

Toutes les créances sont dues dans l'année suivant la date de clôture à l'exception des créances d'impôts différés (voir ci-après et n° 16).

Au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2020, la Société a concédé à la société HELIOS 1 une avance en compte courant d'un montant de 83 K€, pour une durée de 5 ans. Compte tenu de l'incertitude sur la capacité de la société HELIOS 1 à rembourser cette créance à l'échéance, une dépréciation d'un montant équivalent à la totalité de cette créance a été constatée.

Au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2020, aucune autre dépréciation significative n'a été constatée sur ces autres créances.

	2020	2019
< 1 an	1 149	1 042
Entre 1 et 5 ans	2	4
> 5 ans		
Total autres créances	1 150	1 046

10. Valeurs mobilières de placement, disponibilités et instruments de trésorerie

	2020	2019
Liquidités	4 393	1 964
Valeurs mobilières de placement	-	-
Total disponibilités et VMP	4 393	1 964

11. Capital social

Le capital social de la Société s'élève à 2 783 936 euros et se décompose en 2 783 936 actions de 1 euro de nominal chacune. Il est conjointement détenu par les sociétés Cagiro et XRay Lima, Sociétés à Responsabilité Limitée immatriculées en France.

12. Provisions

Aucune provision n'a été comptabilisée sur les deux exercices présentés.

Comptes consolidés #LaPiscine - Exercice 2020**13. Emprunts et dettes financières****13.1. Variation de emprunts**

	Emprunts bancaires	<i>dont crédits-bails</i>	Découverts bancaires	Autres emprunts et dettes	Total
Au 01/01/2020	2 929	<i>12</i>	-	7	2 936
Augmentation	607			(1)	606
Diminution	(663)	(9)			(663)
Variation de périmètre					-
Ecart de conversion					-
Autres					-
Au 31/12/2020	2 873	3	-	6	2 879

Dans le cadre des mesures d'urgence de soutien aux entreprises pour faire face à la pandémie de COVID-19 mises en place par le gouvernement, le Groupe a souscrit deux prêts garantis par l'Etat. Chacun de ces deux prêts portent sur un montant de 300 K€, et arrivent à échéance en Juillet et Septembre 2021.

13.2. Échéanciers des emprunts

	Emprunts bancaires	Découverts bancaires	Autres emprunts et dettes	Total
< 1 an	1 313			1 313
Entre 1 an et 5 ans	1 560			1 560
> 5 ans	-			-
Total	2 873	0	0	2 873

13.3. Emprunts bancaires

	2020	2019
A taux fixe	1 322	797
<i>avec une date d'échéance à moins d'un an</i>	<i>762</i>	<i>77</i>
<i>avec une date d'échéance à plus d'un an</i>	<i>560</i>	<i>720</i>
A taux variable	1 551	2 100
<i>avec une date d'échéance à moins d'un an</i>	<i>551</i>	<i>540</i>
<i>avec une date d'échéance à plus d'un an</i>	<i>1 000</i>	<i>1 560</i>

L'emprunt bancaire contracté le 22 Décembre 2017, d'un montant de 2 000 K€, a des échéances qui s'étalent entre 2018 et 2023. Il porte intérêts au taux EURIBOR 3 mois majoré de 1,90%, étant précisé que si l'EURIBOR 3 mois est inférieur à zéro, l'EURIBOR 3 mois est réputé égal à zéro. Au 31 Décembre 2020, le capital restant dû s'élève à 1 000 K€.

Comptes consolidés #LaPiscine - Exercice 2020

L'emprunt bancaire contracté le 18 Décembre 2018, d'un montant de 800 K€, a des échéances qui s'étalent entre 2019 et 2024. Il porte intérêts au taux fixe de 2,09%. Au 31 Décembre 2020, le capital restant dû s'élève à 720 K€.

L'emprunt bancaire contracté le 21 Décembre 2018, d'un montant de 800 K€, a des échéances qui s'étalent entre 2019 et 2024. Il porte intérêts au taux EURIBOR 3 mois majoré de 1,80%, étant précisé que si l'EURIBOR 3 mois est inférieur à zéro, l'EURIBOR 3 mois est réputé égal à zéro. Au 31 Décembre 2020, le capital restant dû s'élève à 560 K€.

L'emprunt bancaire contracté le 28 Juillet 2020, d'un montant de 300 K€, arrive à échéance en Juillet 2021. Il porte intérêts au taux fixe de 0,05%. Au 31 Décembre 2020, le capital restant dû s'élève à 300 K€.

L'emprunt bancaire contracté le 2 Septembre 2020, d'un montant de 300 K€, arrive à échéance en Septembre 2021. Il ne porte pas intérêt. Au 31 Décembre 2020, le capital restant dû s'élève à 300 K€.

14. Fournisseurs et comptes rattachés

	2020	2019
Fournisseurs	1 863	1 419
Factures non parvenues	372	388
Total fournisseurs et comptes rattachés	2 236	1 807

Les dettes fournisseurs sont dues à moins d'un an.

15. Autres dettes et comptes de régularisation

	2020	2019
Dettes sociales	2 909	2 543
Dettes fiscales	1 968	1 733
Impôts différés - passif (n° 16)	-	-
Autres dettes	98	337
Dettes sur les parties liées (n° 27)	-	-
Produits constatés d'avance et autres comptes de régularisation	161	-
Total dettes et comptes de régularisation	5 136	4 613

Toutes les dettes sont dues dans l'année suivant la date de clôture à l'exception des créances d'impôts différés (voir note n° 16).

Comptes consolidés #LaPiscine - Exercice 2020

16. Impôts différés

	2020	2019
Différences temporaires	72	36
Crédits d'impôts		
Reports fiscaux déficitaires		
Total des impôts différés nets	72	36
Actifs d'impôts différés	72	36
Passifs d'impôts différés		
Total des impôts différés nets	72	36

17. Instruments financiers

17.1. Gestion du risque de change

Les activités du Groupe sont réalisées par des filiales qui opèrent essentiellement dans leur propre pays. En conséquence, l'exposition des filiales au risque de change sur leurs opérations commerciales demeure limitée.

Le Groupe couvre le risque de change sur les titres, créances et disponibilités en devises étrangères, à l'aide de contrats de change à terme non-délivrable. Le tableau ci-après donne, pour les instruments dérivés hors bilan de change à terme détenus par le Groupe, les montants notionnels de devises et la juste valeur en euros à la date de clôture de l'exercice. Ces contrats prévoient un règlement en euros du différentiel entre le cours garanti et le cours de règlement, sans livraison ou réception de devise étrangère.

	GBP	PLN
Montants notionnels en devise des contrats de change à terme	564	2 500
Juste valeur en euros des contrats de change à terme	(8)	(6)

17.2. Gestion des covenants

Le contrat de prêt d'un montant de 2 000 k€, conclu le 22 Décembre 2017 par la Société, prévoit une clause de remboursement anticipé en cas de non-respect des ratios, sur la base des chiffres consolidés, suivant :

- Ratio de levier : Dette brute / EBITDA \leq 2 au 31 Décembre 2018 puis 1,5 les années suivantes ;
- Trésorerie \geq 200 k€ à compter du 31 Décembre 2018 et pendant toute la durée du prêt.

Le contrat de prêt d'un montant de 800 k€, conclu le 21 Décembre 2018 par la Société, prévoit une clause de remboursement anticipé en cas de non-respect des ratios, sur la base des chiffres consolidés, suivant :

- Ratio de levier : Dette brute / EBITDA \leq 1,6 à partir du 31 Décembre 2019 ;
- Trésorerie \geq 360 k€ à compter du 31 Décembre 2019 et pendant toute la durée du prêt.

Au 31 Décembre 2020, ces ratios sont respectés.

Comptes consolidés #LaPiscine - Exercice 2020

18. Information sectorielle

Information sectorielle par secteur d'activité

Au 31 Décembre 2020, le Groupe est structuré autour de deux principaux secteurs d'activités :

- le conseil en IT et en management,
- le Software-as-a-Service (SaaS).

Les résultats par secteur d'activité pour l'exercice clos le 31 Décembre 2020 sont détaillés ci-après.

	Conseil en IT et management	Software-as-a-Ser vice	Total
Chiffre d'affaires	34 101	11	34 113
Résultat d'exploitation	2 606	(159)	2 447
Immobilisations	236	0	236

Les résultats par secteur d'activité pour l'exercice clos le 31 Décembre 2019 sont détaillés ci-après.

	Conseil en IT et management	Software-as-a-Ser vice	Total
Chiffre d'affaires	32 668	0	32 668
Résultat d'exploitation	1 353	(18)	1 335
Immobilisations	219	0	219

Information sectorielle par secteur géographique

Le pays d'origine de la Société, où sont situées les principales entités opérationnelles, est la France. Le Groupe réalise l'intégralité de ses ventes dans les pays de la zone euro et au Royaume-Uni. Les résultats par secteur géographique pour l'exercice clos le 31 Décembre 2020 sont détaillés ci-après.

	France	Pologne	Royaume-Uni	Total
Chiffre d'affaires	29 568	1 878	2 667	34 113
Résultat d'exploitation	1 620	27	717	2 364
Immobilisations	2 787	3	7	2 797

Les immobilisations (corporelles, incorporelles et financières) sont présentées pour leur valeur nette.

Les résultats par secteur géographique pour l'exercice clos le 31 Décembre 2019 sont détaillés ci-après.

	France	Pologne	Royaume-Uni	Total
Chiffre d'affaires	28 712	2 276	1 679	32 668
Résultat d'exploitation	1 063	77	196	1 335
Immobilisations	207	6	6	219

Comptes consolidés #LaPiscine - Exercice 2020**19. Personnel et effectifs**

	2020	2019
Charges de personnel	(20 113)	(21 640)
Cadres	255	264
Agents de maîtrise et techniciens	0	0
Employés et ouvriers	0	0
Effectif moyen	255	264

20. Autres charges d'exploitation

	2020	2019
Achats d'études, de prestations de services et achats non-stockables	(719)	(534)
Sous-traitance	(8 245)	(5 956)
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	(453)	(925)
Autres achats et charges	(1 438)	(1 591)
Total	(10 856)	(9 006)

21. Amortissements et provisions

	2020	2019
Dotations aux amort. des immo. incorporelles	(9)	(3)
Dotations aux amort. des immo. corporelles	(56)	(83)
Dotations aux dépréciations sur actif circulant	-	-
Dotations aux provisions	(0)	-
Dotations d'exploitation	(66)	(86)
Reprise de dépréciations sur actif circulant	-	-
Reprises de provisions	-	-
Reprises d'exploitation	-	-
Total	(66)	(86)

Comptes consolidés #LaPiscine - Exercice 2020**22. Produits et charges financiers**

	2020	2019
Charges d'intérêts	(47)	(95)
Pertes de change	(75)	(67)
Dotations aux provisions	(83)	-
Autres charges financières	(3)	(4)
Charges financières	(208)	(166)
Dividendes	0	-
Reprises sur provisions financières	-	-
Autres produits financiers	4	106
Produits financiers	4	106
Résultat financier	(204)	(60)

Les charges d'intérêts correspondent principalement aux intérêts sur les prêts mentionnés ci-dessus (cf. note 13 - Emprunts et dettes financières).

Le montant figurant en Dotations aux provisions correspond à la dépréciation de l'avance en compte courant concédée à la société HELIOS 1, pour un montant de 83 K€ (voir note n°9).

23. Produits et charges exceptionnels

	2020	2019
Charges exceptionnelles	-	-
Plus-value de cession	2 562	-
Produits exceptionnels	2 562	-
Résultat exceptionnel	2 562	-

Le montant figurant en plus-value de cession correspond à la plus-value dégagée lors de l'opération d'échange des titres de la société Bolden avec les titres de la société RiverBank S.A. (voir note n° 4 Variations de périmètre).

24. Impôts sur les bénéfices

	2020	2019
Impôt courant	726	343
Impôts différés	(36)	50
Charge d'impôt en résultat	690	393

Comptes consolidés #LaPiscine - Exercice 2020

	2020	2019
Résultat avant impôts	2 243	1 275
Charge d'impôt théorique au taux en vigueur pour #LaPiscine (28%)	628	357
Incidences des différences permanentes	126	91
Incidences des amort. sur incorporels et écarts d'acquisition		
Incidences des différences et variations de taux	(64)	(55)
Activation de déficit/(non-activation de déficit et limitation)		
Autres		
Charge d'impôt effective sur le résultat	690	393

25. Résultats par action

Résultat par action - de base

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

	2020	2019
Bénéfice revenant au Groupe	4 017	786
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	2 783 936	2 783 936
Résultat de base par action (en € par action)	1,44	0,28

Résultat par action - dilué

Le résultat par action dilué est identique au résultat par action compte tenu de l'absence d'instruments donnant droit à un accès différé au capital de la Société.

Le résultat courant (hors éléments exceptionnels) par action est de 0,52€ pour l'exercice 2020 et 0,28€ pour l'exercice 2019.

26. Engagements

Engagements donnés

En garantie de l'emprunt bancaire contracté le 22 Décembre 2017, le Groupe a accordé un nantissement au profit de la banque, sur la totalité de ses titres de participation dans la société Margo Conseil, à hauteur d'une somme principale de 2 000 K€.

En garantie de l'emprunt bancaire contracté le 18 Décembre 2018, la banque conserve une retenue de 40 K€ sur un montant total d'emprunt de 800 K€.

En garantie de l'emprunt bancaire contracté le 21 Décembre 2018, le Groupe a accordé un nantissement au profit de la banque, sur la totalité de ses titres de participation dans la société A Capella Consulting, à hauteur d'une somme principale de 800 K€.

Comptes consolidés #LaPiscine - Exercice 2020

En cas de départ, de décès ou d'invalidité des associés minoritaires de la société A Capella Consulting, le Groupe s'est engagé à faire l'acquisition, à titre onéreux, de la totalité des titres que ces derniers possèdent, sur demande d'eux-mêmes ou de leurs ayant droit. Ces engagements ont été consentis le 21 Décembre 2018 sur une durée de 10 ans. A la date d'arrêté des comptes, les conditions nécessaires au déclenchement de l'acquisition ne sont pas réunies et la probabilité qu'elles le soient à court ou moyen terme est faible.

Engagements reçus

En cas de départ, de décès ou d'invalidité des associés minoritaires de la société A Capella Consulting, ces derniers se sont engagés à céder, à titre onéreux, la totalité des titres qu'ils possèdent au Groupe, sur demande de celle-ci. Ces engagements ont été consentis le 21 Décembre 2018 sur une durée de 10 ans. A la date d'arrêté des comptes, les conditions nécessaires au déclenchement de la cession ne sont pas réunies et la probabilité qu'elles le soient à court ou moyen terme est faible.

Le 26 Octobre 2020, la Société a signé une convention de gestion avec la société HELIOS 1, en contrepartie de l'avance en compte courant concédée. En cas de versement de dividendes par cette société, la convention prévoit que la distribution servira en priorité à rembourser chaque associé une partie de l'avance en compte courant qu'il a réalisé, au prorata du montant qu'il a apporté. Pour la Société, cela représente 33,94% des dividendes à percevoir. En cas de dissolution, le produit net de liquidation après remboursement aux associés du montant nominal et non amorti de leurs actions est réparti entre les associés selon la même proportion. Aucun dividende versé par cette société n'a été perçu au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2020.

27. Plans d'options et de souscription d'actions

Au cours de l'exercice 2018, l'Assemblée Générale de la société Margo a décidé l'émission, à titre gratuit, de 523 392 bons de souscription d'actions, donnant alors à leurs titulaires, le droit de souscrire, au moyen de chaque bon, une action nouvelle de la société Margo au prix de 1 euro par action. L'émission des bons de souscription a été réservée à des actionnaires nouveaux et leur souscription, prévue en totalité en numéraire.

Au cours de l'exercice 2019, 87 232 bons ont été exercés, donnant lieu à l'émission de 87 232 actions nouvelles et à l'augmentation du capital social de la société Margo de 87 232 euros.

Au 31 Décembre 2020, la totalité de ce plan a été attribuée et les options exerçables donnent droit à la souscription de 305 312 actions nouvelles. Ce plan ne prévoit pas l'ouverture de droit à la souscription de plus d'actions dans le futur.

Au cours de l'exercice 2018, la filiale Margo Consulting Ltd a consenti à un employé, un plan d'options de souscription d'actions avec condition de présence et de performance. Au 31 Décembre 2020, les options exerçables de ce plan ouvrent droit à la souscription de 1 129 actions nouvelles, au prix d'exercice de 4 livres sterling par action.

Au 31 Décembre 2020, deux plans de bons de souscription d'actions de la société Deep Algo sont en cours. Ces plans n'ont pas d'impact significatif sur les comptes consolidés du Groupe.

Aucun autre nouveau plan n'a été consenti en 2019, ni en 2020.

Comptes consolidés #LaPiscine - Exercice 2020

28. Transactions avec les parties liées

Le Groupe est contrôlé par les sociétés Cagiro, Société A Responsabilité Limitée immatriculée en France, et XRay Lima, Société A Responsabilité Limitée immatriculée en France. Les sociétés Cagiro, représentée par M. Olivier Hémar, et XRay Lima, représentée par M. Xavier Lagarrigue, exercent respectivement les mandats de Président et Directeur Général de la Société.

Les sociétés Cagiro et XRay Lima, ainsi que M. Olivier Hémar et M. Xavier Lagarrigue exercent des mandats de direction au sein des sociétés composant le Groupe. Dans les comptes de l'exercice clos au 31 Décembre 2020, les transactions du Groupe avec les sociétés Cagiro et XRay Lima concernent ces mandats de direction et totalisent une charge pour le Groupe de 275 K€ (néant au titre de 2019).

Les sociétés Dusart Conseil, Arbus Consulting, GH Conseil, MH CONSEIL et RL Investment, sociétés à responsabilité limitée immatriculées en France, détiennent des participations minoritaires dans certaines filiales du Groupe et exercent des mandats de direction au sein de ces mêmes filiales. Dans les comptes de l'exercice clos au 31 Décembre 2020, les transactions du Groupe avec ces sociétés concernent des mandats sociaux au sein des sociétés du Groupe, et totalisent une charge pour le Groupe de 277 K€ (302 K€ au titre de 2019).

En 2019, la société Mind In Code, Société À Responsabilité Limitée immatriculée en France, détenue par l'un des associés de la société Deep Algo, a fourni au Groupe des prestations de développement logiciel. Dans les comptes de l'exercice clos au 31 Décembre 2019, les transactions du Groupe avec la société Mind In Code totalisent une charge pour le Groupe de 26 K€ (néant au titre de 2020).

Au cours des exercices clos le 31 Décembre 2019 et le 31 Décembre 2020, le Groupe a fourni à la société Bolden des prestations de gestion financière et RH, ainsi qu'un service de mise à disposition de postes de travail. Dans les comptes de l'exercice clos au 31 Décembre 2020, les transactions du Groupe avec la société Bolden totalisent un produit pour le Groupe de 118 K€ (175 K€ au titre de 2019).

Aucune avance ou crédit n'a été accordé aux autres parties liées.

Le tableau ci-dessous détaille les principales créances et dettes avec les parties liées, figurant dans les comptes consolidés présentés :

	2020	2019
Bolden	36	11
Clients et comptes rattachés	36	11
Autres créances et comptes régularisation	-	-
Total créances	36	11
Dusart Conseil	17	17
GH Conseil	17	-
Arbus Consulting	-	13
Fournisseurs et comptes rattachés	34	30
Total dettes	34	30

Toutes les transactions avec les parties liées sont conclues à des conditions normales de marché.

Comptes consolidés #LaPiscine - Exercice 2020

29. Evènements postérieurs à la date de clôture

La direction de la société Margo a décidé de procéder au remboursement intégral à échéance en Juillet 2021 et en Septembre 2021, des deux prêts de 300 K€ contractés pendant l'exercice 2020, sans activer la possibilité contractuelle d'amortir le remboursement de ces prêts sur plusieurs années.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 25 Novembre 2021, les associés ont décidé du transfert de siège social de la Société au 1, Rue de Saint-Petersbourg 75008 Paris.

Aucun autre événement significatif susceptible de remettre en cause les comptes de l'exercice clos au 31 Décembre 2020, n'est intervenu entre le 1er Janvier 2021 et la date d'arrêt des comptes.

30. Périmètre de consolidation

Sociétés	Pays	2020			2019		
		% d'intérêt	% de contrôle	Méthode de consolidation	% d'intérêt	% de contrôle	Méthode de consolidation
#LaPiscine (consolidante)	France	100%	100%	IG **	100%	100%	IG **
<i>Segment Conseil</i>							
A Capella Consulting	France	76%	76%	IG **	67%	67%	IG **
Margo	France	100%	100%	IG **	100%	100%	IG **
Margo Analytics	France	67%	67%	IG **			
Margo Conseil	France	100%	100%	IG **	100%	100%	IG **
Margo Consulting	Royaume-Uni	100%	100%	IG **	100%	100%	IG **
Margo Consulting Polska	Pologne	100%	100%	IG **	100%	100%	IG **
<i>Segment Plateforme d'intermédiation financière</i>							
Bolden *	France				27,5%	27,5%	MEE ***
<i>Segment Software-as-a-Service</i>							
Deep Algo	France	99,5%	99,5%	IG **	99,5%	99,5%	IG **

* A partir de Mai 2020, suite à la finalisation de l'opération d'échange de titres avec la société RiverBank S.A., cette société ne fait plus partie du périmètre de consolidation (cf. note 4 - Variation de périmètre).

** IG : entité consolidée par Intégration Globale.

*** MEE : entité consolidée par Mise En Équivalence.

31. Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires de commissariat aux comptes pour les travaux relatifs à la certification des comptes consolidés s'élève à 25 K€.



Rapport de gestion du Président

**Réunion du 24 décembre 2021 sur les comptes de l'exercice clos le
31 décembre 2020**

Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts de votre société, nous vous avons réunis pour vous rendre compte de l'activité de la société et des résultats de notre gestion au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et soumettre à votre approbation les comptes annuels et consolidés dudit exercice.

Le 28 juin 2021, le Président a arrêté les comptes annuels de la société #LaPiscine au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils lui ont été présentés et desquels ressort des capitaux propres de 10 469 131 euros et un bénéfice net de l'exercice de 1 632 813 euros.

Le 17 décembre 2021, le Président a arrêté les comptes du groupe #LaPiscine au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils lui ont été présentés et desquels ressort des capitaux propres consolidés de 3 449 030 euros et un bénéfice net de l'exercice pour l'ensemble consolidé de 4 115 101 euros.

Activité de l'entreprise, du groupe et perspectives d'avenir

#LaPiscine est un groupe (ci-après le "Groupe") composé de plusieurs activités dans les domaines du conseil et du développement logiciel. La tête de groupe consolidante est la société holding #LaPiscine (ci-après la "Société"), Société par Actions Simplifiée au capital de 2 783 936 euros, dont le siège social est au 1, Rue de Saint-Pétersbourg 75008 Paris (France). Elle détient et contrôle les filiales suivantes :

- Deep Algo, société développant et commercialisant une solution de visualisation des algorithmes en mode SaaS (Software-as-a-Service),
- Margo, société de holding qui elle-même détient
- A Capella Consulting, cabinet conseil en organisation spécialisée dans le secteur de l'assurance basé à Paris (France),
- Margo Analytics, cabinet conseil en IT spécialisé dans la Data basé à Paris (France),
- Margo Conseil, cabinet de conseil en IT et en organisation basé à Paris (France),
- Margo Consulting, cabinet de conseil en IT et en organisation basé à Londres (Royaume-Uni),
- Margo Consulting Polska, cabinet conseil en IT et en organisation basé à Varsovie (Pologne).

Les principales expertises du Groupe sont le développement logiciel, la data, la gestion de projets complexes et la transformation digitale des entreprises. Le Groupe se développe essentiellement en réalisant de la croissance organique grâce d'une part, à la conquête de nouvelles parts de marché auprès de clients grands comptes, et d'autre part, à la création de nouvelles filiales expertes dans leur domaine. Au cours de l'exercice 2020, le Groupe a ainsi réalisé une croissance organique de son chiffre d'affaires consolidé de 4,42%.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de chaque secteur d'activité :

(en milliers d'euros)	2020	2019	Variation 2020/2019
<i>Segment Conseil</i>			
Chiffre d'affaires	34 101	32 668	4,4%
Résultat d'exploitation	2 606	1 353	92,6%
<i>Segment Software-as-a Service</i>			
Chiffre d'affaires	11	-	100,0%
Résultat d'exploitation	(159)	(18)	783,3%

L'un des faits marquants de l'exercice 2020 a été l'acquisition par Margo de Margo Analytics. En se spécialisant sur les expertises pointues et stratégiques pour nos clients que sont la Data Science, le Data Engineering et la Data Architecture, cette acquisition s'inscrit parfaitement dans la continuité du développement du Groupe.

La finalisation au cours de l'exercice 2020 d'une opération d'échange de titres de la société Bolden, a été un autre fait marquant. Les termes de l'accord signé en novembre 2019 prévoyaient que la Société cède la totalité de ses titres de Bolden, société développant une plateforme de financement participatif à destination des PME, en échange de titres de RiverBank S.A., société de droit luxembourgeois du secteur bancaire.

L'épidémie de Covid-19 a été l'autre fait marquant de l'exercice. A partir de la fin du premier trimestre 2020, les sociétés du Groupe ont été contraintes d'adapter leur organisation aux conditions sanitaires pendant la pandémie. Dans un premier temps, le volume d'affaires a notablement diminué. Puis dans un deuxième temps, à partir de Septembre, le Groupe a bénéficié d'une reprise de l'activité qui est rapidement revenue à un niveau habituel. Grâce notamment à la poursuite de l'activité en télétravail, aux mesures d'aides décidées par le gouvernement et à la diversité des secteurs géographiques du Groupe, cette pandémie n'a pas eu de conséquence significative sur les résultats de l'exercice. De plus, dans le cadre du dispositif exceptionnel de soutien aux entreprises, la société Margo a souscrit à deux prêts garantis par l'Etat auprès de la BPI et de Neuflyze OBC, pour 300 K€ chacun, pour être en capacité d'apporter des liquidités à ses filiales. Compte tenu de la bonne tenue de l'activité des filiales, la direction de la société Margo a prévu le remboursement de ces deux prêts, à leurs échéances en 2021.

Dividendes mis au paiement au cours des trois dernières années

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons les dividendes mis au paiement par la Société au cours des 3 derniers exercices :

- au titre de l'année 2017 : 0 euro,
- au titre de l'année 2018 : 0 euro,
- au titre de l'année 2019 : 0 euro.

Dépenses non déductibles

Conformément au Code Général des Impôts, nous vous informons qu'aucune dépense somptuaire n'est à mentionner pour la Société par le Président aux associés de la Société.

Dettes fournisseurs

Conformément aux dispositions de l'article D.441 I du Code du Commerce, nous vous présentons la décomposition du solde des factures reçues non réglées par la Société à la date de la clôture de l'exercice dont le terme est échu.

	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	16	0	0	0	18	18
Montant total des factures concernées HT	14 084,02	0,00	0,00	0,00	-1 750,79	-1 750,79
Pourcentage du montant total des achats HT de l'exercice	2,2%	0,0%	0,0%	0,0%	-0,3%	-0,3%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues	-	-	-	-	-	-
Montant total des factures exclues	-€	-€	-€	-€	-€	-€
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code du commerce)						
	Délais	Délais	Délais	Délais	Délais	Délais
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	contractuels	contractuels	contractuels	contractuels	contractuels	contractuels

Ce tableau ne prend pas en compte les dettes fournisseurs relatives à des factures des entreprises liées pour un montant de 169 044,62 euros HT.

Par ailleurs des factures non parvenues sont comptabilisées pour un montant de 25 444,41 euros HT.

M

Créances clients

Conformément aux dispositions de l'article D.441 I du Code du Commerce, nous vous présentons la décomposition du solde des factures émises, non réglées à la Société, à la date de la clôture de l'exercice dont le terme est échu.

	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) tranches de retard de paiement						
Montant total des factures concernées HT	0€	- €	- €	- €	825 €	825 €
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	-0,1%	-0,1%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues	-	-	-	-	-	-
Montant total des factures exclues	- €	- €	- €	- €	- €	- €
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code du commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels	Délais contractuels	Délais contractuels	Délais contractuels	Délais contractuels	Délais contractuels

Ce tableau ne prend pas en compte les créances clients liées à des factures à des entreprises liées pour un montant créditeur de 372 992,21 euros HT.

Par ailleurs, des factures à établir sont comptabilisées pour un montant de 182 460 euros HT.

Situation des mandats

Commissaires aux comptes

Le mandat de commissaire aux comptes titulaire a été confié à PricewaterhouseCoopers, à la constitution de la Société en 2015 pour une durée de 6 exercices jusqu'à l'exercice statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2020.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 25 novembre 2021, les associés ont désigné en qualité de co-commissaire aux comptes titulaires la société RBA, sa mission commençant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et expirant à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026, avec pour mission complémentaire la certification des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et la certification des comptes sociaux déjà certifiés par le commissaire aux comptes de la Société.

Le mandat de commissaire aux comptes suppléant a été confié à Monsieur Jean-Christophe Georghiou, à la constitution de la Société en 2015 pour une durée de 6 exercices jusqu'à l'exercice statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2020.

Conventions réglementées

La Société peut procéder à des avances en comptes courants à ses filiales. Lorsque ces avances sont rémunérées, elles portent intérêt au taux de 1% par an.

Les associés peuvent procéder à des avances en comptes courants à la Société. Ces avances en comptes courants sont non rémunérées.

Changements intervenus dans la présentation des comptes consolidés et dans le périmètre de consolidation

Le tableau ci-dessous détaille le périmètre de consolidation et les changements intervenus par rapport à l'exercice précédent.

Sociétés	Pays	2020			2019		
		% d'intérêt	% de contrôle	Méthode de consolidation	% d'intérêt	% de contrôle	Méthode de consolidation
#LaPiscine (consolidante)	France	100%	100%	IG **	100%	100%	IG **
<i>Segment Conseil</i>							
A Capella Consulting	France	76%	76%	IG **	67%	67%	IG **
Margo	France	100%	100%	IG **	100%	100%	IG **
Margo Analytics	France	67%	67%	IG **			
Margo Conseil	France	100%	100%	IG **	100%	100%	IG **
Margo Consulting	Royaume-Uni	100%	100%	IG **	100%	100%	IG **
Margo Consulting Polska	Pologne	100%	100%	IG **	100%	100%	IG **
<i>Segment Plateforme d'intermédiation financière</i>							
Bolden *	France				27,5%	27,5%	MEE ***
<i>Segment Software-as-a-Service</i>							
Deep Algo	France	99,5%	99,5%	IG **	99,5%	99,5%	IG **

* A partir de Mai 2020, suite à la finalisation de l'opération d'échange de titres avec la société RiverBank S.A., cette société ne fait plus partie du périmètre de consolidation.

** IG : entité consolidée par Intégration Globale.

*** MEE : entité consolidée par Mise En Équivalence.

Aucun autre changement de périmètre, de présentation ou de méthode n'a eu lieu.

Prise de contrôle

Le 29 Octobre 2020, le Groupe a pris une participation majoritaire (67%) dans la société Margo Analytics pour 200K€. Cette société est spécialisée dans le conseil et la prestation de services dans le domaine de la Data, et a démarré son activité opérationnelle au cours du premier trimestre 2021.

Aucune autre prise de contrôle n'est intervenue au cours de l'exercice.

Stock options

Conformément aux dispositions de la loi n° 2001-420 du 15 mai 2001 et aux dispositions prévues aux articles L.225-177 à L.225-186 du Code de Commerce, sur renvoi de l'article L.227-1 alinéa 3, nous vous informons qu'aucune opération d'options d'achat et de souscription d'actions n'a été réalisée par la Société, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

La direction de la société Margo a décidé de procéder au remboursement intégral à échéance en Juillet 2021 et en Septembre 2021, des deux prêts de 300 K€ contractés pendant l'exercice 2020, sans activer la possibilité contractuelle d'amortir le remboursement de ces prêts sur plusieurs années.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 25 Novembre 2021, les associés ont décidé du transfert de siège social de la Société au 1, Rue de Saint-Petersbourg 75008 Paris.

Aucun autre événement significatif susceptible de remettre en cause les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2020, n'est intervenu entre le 1er janvier 2021 et la date d'arrêté des comptes soumis à l'approbation des associés lors de la réunion de l'assemblée générale du 24 décembre 2021.

Activité en matière de Recherche et Développement de la Société

La Société n'a pas mené d'activité de R&D en propre sur l'année 2020.

Affectation du résultat

Les comptes annuels font apparaître un bénéfice de 1 632 813,40 euros. Il est proposé d'affecter ce bénéfice de la manière suivante :

- 81 640,67 euros au titre de la réserve légale,
- 1 551 172,73 euros au titre du report à nouveau.

Nous vous invitons à approuver les comptes annuels de l'exercice clos tels qu'ils vous sont présentés ainsi que les résolutions proposées à votre réunion du 24 décembre 2021.

Le Président
Cagiro
représentée par son gérant
Olivier Hémar



#LaPiscine

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés**

(Exercice clos le 31 décembre 2020)

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
S.A.S. au capital de €2 510 460
348 058 165 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

RBA SA
5, rue de Prony
75017 Paris
S.A. au capital de €300 000
329 815 070 R.C.S. Paris

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

(Exercice clos le 31 décembre 2020)

Aux Associés
#LaPiscine
1, Rue de Saint-Pétersbourg
75008 Paris

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision collective des associés, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société #LaPiscine relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont portées sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Paris, le 23 décembre 2021

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Olivier Lotz

RBA SA



Robert Bellaiche



Etats financiers consolidés

Exercice 2020

Bilan consolidé

Actif

(en milliers d'euros)	Note	31/12/2020	31/12/2019
Ecart d'acquisition	5	114	54
Autres immobilisations incorporelles		0	0
Immobilisations corporelles	6	64	109
Immobilisations financières	7	2 619	56
Titres mis en équivalence	7	-	-
Actif immobilisé		2 797	219
Stocks et en-cours		-	-
Clients et comptes rattachés	8	5 364	5 752
Autres créances et comptes de régularisation	9	1 146	1 041
Valeurs mobilières de placement		-	-
Instruments de trésorerie		-	-
Disponibilités	10	4 393	1 964
Actif circulant		10 902	8 758
Actif total		13 700	8 977

Passif

(en milliers d'euros)	Note	31/12/2020	31/12/2019
Capital social	11	8 360	8 360
Primes et réserves consolidées		(9 073)	(9 699)
Résultat net part du groupe		4 017	786
Ecart de conversion		(40)	(10)
Capitaux propres - part du groupe		3 263	(563)
Intérêts minoritaires		186	184
Capitaux propres		3 449	(379)
Provisions	12	-	-
Emprunts et dettes financières	13	2 879	2 936
Fournisseurs et comptes rattachés	14	2 236	1 807
Autres dettes et comptes de régularisation	15	5 136	4 613
Dettes		10 251	9 356
Passif total		13 700	8 977

Compte de résultat consolidé

(en milliers d'euros)	Note	2020	2019
Chiffre d'affaires	18	34 113	32 668
Autres produits d'exploitation		131	264
Charges de personnel	19	(20 113)	(21 640)
Autres charges d'exploitation	20	(10 856)	(9 006)
Impôts et taxes		(762)	(864)
Dotations aux amortissements et provisions	21	(66)	(86)
Résultat d'exploitation		2 447	1 335
Produits financiers		4	106
Charges financières		(208)	(166)
Résultat financier	22	(204)	(60)
Résultat courant des entreprises intégrées		2 243	1 275
Produits exceptionnels	23	2 562	-
Charges exceptionnelles		-	-
Résultat exceptionnel		2 562	-
Impôts sur les résultats	24	(690)	(393)
Résultat net des entreprises intégrées		4 115	881
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence		-	-
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition		-	-
Résultat net de l'ensemble consolidé		4 115	881
- dont part du Groupe		4 017	786
- dont part des intérêts minoritaires		98	96
Résultats par action : résultats revenant au groupe (en € par action)	25		
- de base		1,44	0,28
- dilué		1,44	0,28

Variation des capitaux propres consolidés

Note	Part du groupe				Total des capitaux propres Groupe	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
	Capital	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Ecarts de conversion			
Solde au 01/01/2019	8 360	(11 213)	1 663	6	(1 184)	42	(1 141)
Affectation du résultat	-	1 663	(1 663)	-	-	-	-
Résultat de l'exercice	-	-	786	-	786	96	881
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes distribués	-	-	-	-	-	(106)	(106)
Variation des taux de change	-	2	-	(16)	(13)	-	(13)
Variation de périmètre	-	(152)	-	-	(152)	149	(3)
Autres mouvements	-	-	-	-	-	3	3
Solde au 31/12/2019	8 360	(9 699)	786	(10)	(563)	184	(379)
Solde au 01/01/2020	8 360	(9 699)	786	(10)	(563)	184	(379)
Affectation du résultat	-	786	(786)	-	-	-	-
Résultat de l'exercice	-	-	4 017	-	4 017	99	4 116
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes distribués	-	-	-	-	-	(113)	(113)
Variation des taux de change	-	20	-	(30)	(10)	-	(10)
Variation de périmètre	-	(181)	-	-	(181)	16	(165)
Autres mouvements	-	-	-	-	-	-	-
Solde au 31/12/2020	8 360	(9 073)	4 017	(40)	3 263	186	3 449

Tableau de flux de trésorerie consolidé

(en milliers d'euros)	Note	2020	2019
Résultat net des sociétés intégrées		4 115	881
Charges nette d'intérêts		44	2
Amortissements, dépréciations et provisions		94	79
Variation des impôts différés		(36)	50
Plus-values de cession		(2 562)	-
QP de résultats des sociétés mises en équivalence		-	-
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées		1 655	1 013
Incidence de la variation des stocks et en-cours		-	-
Incidence de la variation des clients et autres débiteurs		601	1 294
Incidence de la variation des fournisseurs et autres créditeurs		660	(1 586)
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité		1 261	(292)
Flux net de trésorerie généré par l'activité		2 917	721
Acquisition d'immobilisations		(16)	(198)
Cession d'immobilisations		0	169
Incidence des variations de périmètre		(232)	-
Variation nette des placements court terme		-	-
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		(248)	(28)
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		-	-
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		(113)	(106)
Augmentation de capital en numéraire		-	87
Emissions d'emprunts		600	-
Remboursement d'emprunts		(653)	(487)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		(166)	(505)
Incidence de la variation des cours de devises		(74)	(32)
Variation de trésorerie		2 429	155
Trésorerie d'ouverture		1 964	1 809
Trésorerie de clôture		4 393	1 964

Notes aux comptes consolidés

1. Informations générales

#LaPiscine est un groupe (ci-après le "Groupe") composé de plusieurs activités dans les domaines du conseil et du développement logiciel. La tête de groupe consolidante est la société holding #LaPiscine (ci-après la "Société"), Société par Actions Simplifiée au capital de 2 783 936 euros, dont le siège social est au 1, Rue de Saint-Pétersbourg 75008 Paris (France). Elle détient et contrôle les filiales suivantes :

- Deep Algo, société développant et commercialisant une solution de visualisation des algorithmes en mode SaaS (Software-as-a-Service),
- Margo, société de holding qui elle-même détient
- A Capella Consulting, cabinet conseil en organisation spécialisée dans le secteur de l'assurance basé à Paris (France),
- Margo Analytics, cabinet conseil en IT spécialisé dans la Data basé à Paris (France),
- Margo Conseil, cabinet de conseil en IT et en organisation basé à Paris (France),
- Margo Consulting, cabinet de conseil en IT et en organisation basé à Londres (Royaume-Uni),
- Margo Consulting Polska, cabinet conseil en IT et en organisation basé à Varsovie (Pologne).

Les principales expertises du Groupe sont le développement logiciel, la data, la gestion de projets complexes et la transformation digitale des entreprises. Le Groupe se développe essentiellement en réalisant de la croissance organique grâce d'une part, à la conquête de nouvelles parts de marché auprès de clients grands comptes, et d'autre part, à la création de nouvelles filiales expertes dans leur domaine. Au cours de l'exercice 2020, le groupe a ainsi réalisé une croissance organique de son chiffre d'affaires de 4,42%.

L'un des faits marquants de l'exercice 2020 a été l'acquisition par Margo de Margo Analytics (cf. note 4 - Variations de périmètre). En se spécialisant sur les expertises pointues et stratégiques pour nos clients que sont la Data Science, le Data Engineering et la Data Architecture, cette acquisition s'inscrit parfaitement dans la continuité du développement du Groupe.

La finalisation au cours de l'exercice 2020 d'une opération d'échange de titres de la société Bolden, a été un autre fait marquant (cf. note 4 - Variations de périmètre). Les termes de l'accord signé en novembre 2019 prévoyaient que la Société cède la totalité de ses titres de Bolden, société développant une plateforme de financement participatif à destination des PME, en échange de titres de RiverBank S.A., société de droit luxembourgeois du secteur bancaire.

L'épidémie de Covid-19 a été l'autre fait marquant de l'exercice. A partir de la fin du premier trimestre 2020, les sociétés du Groupe ont été contraintes d'adapter leur organisation aux conditions sanitaires pendant la pandémie. Dans un premier temps, le volume d'affaires a notablement diminué. Puis dans un deuxième temps, à partir de Septembre, le Groupe a bénéficié d'une reprise de l'activité qui est rapidement revenue à un niveau habituel. Grâce notamment à la poursuite de l'activité en télétravail, aux mesures d'aides décidées par le gouvernement et à la diversité des secteurs géographiques du Groupe, cette pandémie n'a pas eu de conséquence significative sur les résultats de l'exercice. De plus, dans le cadre du dispositif exceptionnel de soutien aux entreprises, la société Margo a souscrit à deux prêts garantis par l'Etat auprès de la BPI et de Neuflyze OBC, pour 300 K€ chacun, pour être en capacité d'apporter des liquidités à ses filiales. Compte tenu de la bonne tenue de l'activité des filiales, la direction de la société Margo a prévu le remboursement de ces deux prêts, à leurs échéances en 2021.

Comptes consolidés #LaPiscine - Exercice 2020

Le Groupe prépare pour la première fois des comptes consolidés au 31 Décembre 2020.

Ces comptes consolidés ont été établis pour l'exercice de douze mois clos le 31 Décembre 2020. Ils ont été arrêtés par le Président de la société #LaPiscine le 17 Décembre 2021.

Ces états financiers consolidés sont établis selon le principe de continuité d'exploitation. Dans le contexte de pandémie de COVID-19 et de son incertitude inhérente, le Groupe a réagi efficacement face à la crise comme le démontre le résultat des mesures prises pour contrôler les coûts et préserver la trésorerie, ainsi que la solidité de la reprise du Groupe durant la seconde moitié de l'exercice. La direction du Groupe a ainsi évalué les prévisions de trésorerie futures du Groupe, ses liquidités et financements disponibles, et a conclu qu'il n'existait pas d'indicateur financier ou autre présentant des incertitudes significatives susceptibles de remettre en question la capacité du Groupe à faire face à ses obligations dans un avenir proche et, en particulier, au cours des 12 prochains mois. Sur la base de cette évaluation, la Direction a considéré qu'il était approprié d'appliquer le principe de continuité d'exploitation pour la préparation des états financiers consolidés.

Ils sont présentés en milliers d'euros sauf indication contraire.

2. Méthodes comptables

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des comptes consolidés sont décrites ci-après. Sauf indication contraire, les comptes consolidés ont été établis conformément à la permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.

2.1. Base de préparation des comptes

Les comptes du Groupe sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en France, selon les dispositions du règlement CRC no 99-02 relatif aux comptes consolidés des entreprises industrielles et commerciales.

Les comptes des sociétés étrangères consolidées, établis selon les règles en vigueur dans leurs pays respectifs, sont retraités pour se conformer aux principes comptables du Groupe.

Toutes les sociétés du Groupe clôturent au 31 Décembre.

2.2. Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont les suivantes :

- les filiales sur lesquelles le Groupe exerce, directement ou indirectement, un contrôle exclusif sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale ;
- les participations dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint avec un nombre limité d'autres actionnaires sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle ;
- les participations non contrôlées par le Groupe mais sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence ;
- toutes les opérations, les soldes et les résultats d'opérations intragroupes sont éliminés.

Le périmètre de consolidation est présenté à la note n°30.

2.3. Exercices présentés et application rétrospective

Pour l'élaboration de ces premiers états financiers consolidés, le Groupe a fait le choix de présenter des comptes comparatifs complets.

Conformément aux dispositions de l'avis CNC n° 97-06 du 18 Juin 1997 et de l'article 122-3 du PCG, la première application du règlement CRC n° 99-02 a été réalisée de manière rétrospective, comme si le règlement CRC n° 99-02 avait toujours été appliqué.

Les comptes comparatifs ont été retraités de manière rétrospective en utilisant les règles et méthodes comptables en vigueur au 31 Décembre 2020. L'exemption à l'application rétrospective a été retenue pour le traitement de l'acquisition d'A Capella Consulting en 2018, pour laquelle les actifs acquis et les passifs repris ont été enregistrés à leur valeur comptable (la différence entre le prix d'acquisition et l'actif net comptable étant enregistrée en capitaux propres). L'impact de cette exemption sur les capitaux propres consolidés est de 1 251 K€ à la baisse dans le bilan d'ouverture présenté, soit le 1er Janvier 2019.

Les ajustements résultant de l'application rétrospective du règlement CRC n° 99-02 sont comptabilisés en capitaux propres dans le bilan d'ouverture présenté, soit le 1er Janvier 2019. L'impact sur les capitaux propres consolidés de cette application rétrospective a un impact total à la hausse de 17 K€, soit :

- 1 K€ pour l'inscription au bilan du preneur des contrats de location-financement ;
- 16 K€ pour l'étalement sur la durée de vie de l'emprunt des frais d'émission et des primes d'émission et de remboursement des emprunts obligataires.

2.4. Information sectorielle

Pour les besoins de l'information sectorielle, un secteur d'activité ou une zone géographique est défini comme un ensemble homogène de produits, services, métiers ou pays qui est individualisé au sein de l'entreprise, de ses filiales ou de ses divisions opérationnelles. La segmentation adoptée pour l'analyse sectorielle est issue de celle qui prévaut en matière d'organisation interne du Groupe.

2.5. Conversion des opérations en devises

Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation des comptes

Les éléments inclus dans les comptes de chacune des entités du Groupe sont évalués en utilisant la monnaie de l'environnement économique de base dans lequel l'entité opère et génère l'essentiel de ses cash-flows (« la monnaie fonctionnelle »). Les comptes consolidés sont présentés en euros, monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation du Groupe.

Transactions et soldes

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties en euros en utilisant les taux de change en vigueur aux dates des transactions. Les pertes et les gains de change résultant du dénouement de ces transactions comme ceux résultant de la conversion, aux taux en vigueur à la date de clôture, des actifs et passifs monétaires libellés en devises, sont comptabilisés en résultat.

En revanche, les écarts issus de la conversion des dettes et créances faisant partie intégrante de l'investissement net à l'étranger ou pris en couverture de l'investissement net à l'étranger sont comptabilisés en capitaux propres.

Comptes consolidés #LaPiscine - Exercice 2020

Lorsqu'une entité étrangère est cédée, ces différences de conversion initialement reconnues en capitaux propres sont comptabilisées au compte de résultat dans les pertes et les profits de cession.

Conversion des comptes des filiales en devises

Les comptes de toutes les entités du Groupe (dont aucune n'exerce ses activités dans une économie hyperinflationniste) dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation (l'euro), sont convertis dans la monnaie de présentation, selon les modalités suivantes :

- les éléments d'actif et de passif sont convertis aux cours de clôture à la date de chaque bilan ;
- les produits et les charges de chaque compte de résultat sont convertis aux taux de change moyens (sauf si cette moyenne n'est pas représentative de l'effet cumulé des taux en vigueur aux dates des transactions, auquel cas les produits et les charges sont convertis aux taux en vigueur aux dates des transactions) ;
- et toutes les différences de conversion en résultant sont comptabilisées en tant que composante distincte des capitaux propres.

Lorsqu'une entité étrangère est cédée, ces différences de conversion initialement reconnues en capitaux propres sont comptabilisées au compte de résultat en perte et ou produit de cession.

2.6. Ecarts d'acquisition

Lors de l'acquisition d'une entreprise, le coût d'acquisition des titres est affecté, sur la base de leur juste valeur à la date d'acquisition, aux actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise. La juste valeur des éléments incorporels identifiables de l'actif, tels que les marques et les licences, est déterminée par référence aux méthodes généralement admises en la matière, telles que celles fondées sur les revenus, les coûts ou la valeur de marché.

La différence entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'entreprise acquéreuse dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise est enregistrée à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « Écarts d'acquisition » lorsqu'il est positif, au passif du bilan dans un poste spécifique lorsqu'il est négatif.

L'écart d'acquisition est amorti linéairement, généralement sur une durée de 10 ans, reflétant ainsi sa durée d'utilisation limitée estimée selon la nature des activités opérationnelles acquises. Par ailleurs, en cas d'indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué.

Lorsque la valeur recouvrable de l'écart d'acquisition est inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation est constatée. La dépréciation constatée est définitive : elle ne peut pas être reprise, même en cas de retour à une situation plus favorable.

Pour les besoins des tests de dépréciation, chaque écart d'acquisition est affecté au groupe d'actifs au niveau duquel il est géré et ses performances suivies, c'est-à-dire dans le cas du Groupe, au niveau du secteur d'activité de chaque pays dans lequel le Groupe exerce ses activités (voir n°2.9 pour plus de détails). Les différentes entités juridiques filiales du Groupe représentent chacune une unité génératrice de trésorerie.

2.7. Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat, tous les coûts directement attribuables à l'acquisition des actifs concernés et, le cas

Comptes consolidés #LaPiscine - Exercice 2020

échéant, les coûts de démantèlement, d'enlèvement et de remise en état du site sur lequel est située l'immobilisation.

Les dépenses courantes de réparation et de maintenance sont enregistrées dans les charges de l'exercice au cours duquel elles sont supportées.

L'amortissement est calculé en fonction du rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif. À ce titre, le mode linéaire est en général retenu sur les durées suivantes :

- Mobilier, agencement et équipements : 3-8 ans.

Le montant amortissable d'un actif correspond à sa valeur brute sous déduction de sa valeur résiduelle, cette dernière représentant la valeur vénale de l'immobilisation à la fin de son utilisation, diminuée des coûts de sortie.

La valeur nette comptable d'un actif est immédiatement dépréciée pour le ramener à sa valeur actuelle lorsque la valeur nette comptable de l'actif est significativement supérieure à sa valeur actuelle estimée (voir n°2.8).

2.8. Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles

Déclenchement du test de dépréciation

Les actifs (amortis et non amortis) sont soumis à un test de dépréciation lorsque, en raison d'événements ou de circonstances particulières (obsolescence, dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions, chute des revenus et autres indicateurs externes...), la recouvrabilité de leur valeur nette comptable est mise en doute. Une perte de valeur est comptabilisée à concurrence de l'excédent de la valeur nette comptable sur la valeur actuelle de l'actif. La valeur actuelle est la valeur la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage.

Les groupes d'actifs auxquels ont été affectés, le cas échéant, des écarts d'acquisition non amortis font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par exercice.

Valeur actuelle

Pour les actifs destinés à être conservés et utilisés, la valeur actuelle est le plus souvent déterminée sur la base de la valeur d'usage, celle-ci correspondant à la valeur des avantages économiques futurs attendus de son utilisation et de sa sortie. Elle est appréciée notamment par référence à des flux de trésorerie futurs actualisés déterminés dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par la Direction du Groupe.

Pour les actifs destinés à être cédés, la valeur actuelle est déterminée sur la base de la valeur vénale, celle-ci est appréciée par référence aux prix de marché.

Comptabilisation

Lorsque la valeur actuelle du groupe d'actifs est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constatée. Elle est comptabilisée en priorité en réduction de la valeur comptable de l'écart d'acquisition. Le résiduel est affecté aux autres actifs du groupe d'actifs.

La reprise éventuelle de la dépréciation est examinée à chaque date de clôture. La dépréciation constatée sur l'écart d'acquisition est définitive.

2.9. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable une dépréciation est constituée du montant de la différence. Les titres de participation non consolidés sont inscrits à leur coût historique d'acquisition qui inclut, le cas échéant, les frais directement imputables à l'acquisition. Une dépréciation est constatée si cette valeur est supérieure à la valeur d'utilité appréciée par la Direction sur la base de différents critères tels que la valeur de marché, les perspectives de développement et de rentabilité et les capitaux propres, en prenant en compte la nature spécifique de chaque participation.

2.10. Stocks et travaux en cours

Le Groupe n'a comptabilisé aucun stock ou travail en cours sur l'exercice.

2.11. Clients et autres débiteurs

Les créances clients sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une dépréciation des créances clients est constituée dès qu'apparaît une perte probable. Des difficultés financières importantes rencontrées par le débiteur, la probabilité d'une faillite, une défaillance ou un défaut de paiement (créance échue depuis plus de 30 jours) constituent des indicateurs de dépréciation d'une créance. La valeur comptable de l'actif est diminuée via un compte de dépréciation. Lorsqu'une créance est irrécouvrable, elle est comptabilisée en charge en contrepartie de la reprise de la dépréciation.

2.12. Instruments financiers à terme

Positions ouvertes isolées

Les positions ouvertes isolées sont toutes les opérations non qualifiées de couverture. Les pertes et gains dénoués sont comptabilisés en résultat. Les gains latents sont comptabilisés au bilan mais ne sont pas reconnus en résultat. Les pertes latentes sont comptabilisées au bilan et donnent lieu à la constitution d'une provision. Au 31 Décembre 2020 - comme au 31 Décembre 2019 - le Groupe ne détient aucun instrument dérivé non qualifié de couverture (pas de position ouverte isolée).

Sur les instruments dérivés de couverture, voir n° 2.18.

2.13. Disponibilités

La rubrique « Disponibilités » comprend les liquidités et les dépôts bancaires à vue.

2.14. Frais d'augmentation de capital

Conformément à l'avis 2000-D du Comité d'Urgence du CNC, les frais externes directement liés à l'augmentation de capital sont imputés sur la prime d'émission nette d'impôt lorsqu'une économie d'impôt est générée. Les autres coûts sont comptabilisés en charges de l'exercice.

2.15. Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission d'emprunts sont portés à l'actif et étalés sur la durée de vie des emprunts concernés.

2.16. Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable, pour l'ensemble des différences temporaires entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans les comptes consolidés, ainsi que pour les reports déficitaires. Les actifs d'impôts différés sont constatés dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible, qui permettra d'imputer les différences temporaires.

Les impôts différés sont déterminés sur la base des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été votés à la date de clôture et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt différé concerné sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé. L'effet des variations de taux liés aux changements de taux d'impôt ou de législation fiscale est comptabilisé en résultat.

Aucun actif ni passif d'impôt différé n'est comptabilisé lors de l'élimination, en consolidation, des résultats de cession interne de titres de participation d'entreprises consolidées ou des dépréciations et des provisions pour risques et charges, déductibles fiscalement, portant sur ces titres.

2.17. Engagements de retraite

Aucune provision d'indemnité de départ à la retraite n'est comptabilisée dans les comptes.

Compte tenu de l'âge moyen des salariés et du rythme de rotation du personnel, l'engagement actuel lié aux indemnités de départ à la retraite est non-significatif.

2.18. Instruments financiers dérivés et opérations de couverture

Instruments de couverture

Le Groupe gère les risques de marché liés aux variations des taux d'intérêt et des cours de change, en utilisant des instruments financiers dérivés, notamment des swaps de taux d'intérêt, des contrats de change à terme et des swaps de devises. Tous ces instruments sont utilisés à des fins de couverture. Les effets des instruments financiers utilisés par le Groupe pour couvrir et gérer ses risques de change et de taux sont reconnus dans le compte de résultat de manière symétrique à ceux de l'élément couvert. Ainsi :

- le résultat des swaps de taux est reconnu au rythme des intérêts d'emprunt couverts et classé en résultat financier (en « Charges d'intérêts ») ;
- le résultat de change sur les swaps de devises et contrats de change à terme est reconnu au rythme des remboursements des emprunts couverts et classé en résultat financier (en « Pertes et gains de change »).

Le report/déport sur les dérivés de change, ainsi que les soultes versées, sont étalés sur la durée de la couverture et classés en résultat financier.

Les variations de valeur des dérivés ne sont pas comptabilisées au bilan (sauf pour permettre d'appliquer le principe de symétrie du résultat).

En cas de disparition de l'élément couvert, l'instrument de couverture est traité comme une position ouverte isolée (voir ci-après).

Comptes consolidés #LaPiscine - Exercice 2020

2.19. Provisions

Les provisions pour remise en état de site, pour coûts de restructuration et pour litige sont comptabilisées lorsque :

- le Groupe est tenu par une obligation légale ou implicite découlant d'événements passés ;
- il est probable qu'une sortie de ressources, sans contrepartie au moins équivalente, sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- et le montant de la provision peut être estimé de manière fiable.

Les provisions pour restructuration englobent les pénalités de résiliation de contrats de location et les indemnités de fin de contrat de travail. Les pertes opérationnelles futures ne sont pas provisionnées.

Les passifs éventuels, correspondant à une obligation qui n'est ni probable ni certaine à la date d'arrêté des comptes, ou à une obligation probable pour laquelle la sortie de ressources ne l'est pas, ne sont pas comptabilisés. Ils font l'objet d'une information en annexe.

2.20. Reconnaissance des produits

Un produit est comptabilisé dans le résultat de l'exercice s'il est :

- réalisé, c'est-à-dire qu'il est certain dans son principe et son montant ;
- et acquis à l'exercice.

Les produits probables, à l'inverse des charges probables, ne peuvent pas être comptabilisés. Les produits figurent nets de la taxe sur la valeur ajoutée, des retours de marchandises, des rabais et des remises, et déduction faite des ventes intragroupe.

Les principaux produits issus des activités de Groupe sont comptabilisés de la manière suivante :

Conseil

Le Groupe vend des services de conseil qui entrent dans le cadre de contrats facturés sur la base du temps et des ressources ou de contrats à forfait.

Les produits découlant des contrats facturés sur la base du temps et des ressources sont comptabilisés aux taux horaire ou journalier contractuels de la main d'œuvre au fur et à mesure que les heures sont travaillées et que les coûts directs sont engagés.

Les produits liés aux contrats à forfait sont comptabilisés selon la méthode du pourcentage d'avancement des travaux, qui prévoit que les produits soient généralement comptabilisés sur la base du rapport entre les services réalisés et le total des services à fournir. Lorsque les circonstances conduisent à un changement de l'estimation initiale des produits, des coûts ou du degré d'avancement, l'estimation est révisée. Ces révisions peuvent donner lieu à une augmentation ou une diminution des produits ou des coûts estimés et sont comptabilisées au compte de résultat de la période durant laquelle la Direction prend connaissance de ces circonstances.

Software-as-a-Service (SaaS)

Le Groupe commercialise l'accès en ligne à sa solution de visualisation des algorithmes en mode Software-as-a-Service (SaaS). Le chiffre d'affaires est comptabilisé sur le mois pendant lequel l'accès à sa solution est effectif.

2.21. Contrats de location

Les contrats de location en vertu desquels une partie importante des risques et des avantages inhérents à la propriété est conservée par le bailleur sont classés en contrats de location simple. Les paiements au titre des contrats de location simple (nets des avantages obtenus du bailleur) sont comptabilisés en charges au compte de résultat de façon linéaire sur la durée du contrat de location.

Les biens financés par un contrat de location qui transfère au Groupe les risques et avantages liés à la propriété sont comptabilisés dans les immobilisations avec inscription en contrepartie d'une dette financière. Un bien entre dans cette catégorie si le contrat de location remplit une seule de ces conditions:

- le contrat prévoit le transfert obligatoire de la propriété à la fin de la période de location,
- le contrat contient une option d'achat et les conditions de l'option sont telles que le transfert de propriété paraît hautement probable à la date de conclusion du bail,
- la durée du contrat couvre l'essentiel de la durée de vie du bien dans les conditions d'utilisation du preneur,
- la valeur actualisée de la somme des redevances minimales prévues au contrat est proche de la juste valeur du bien à la date de conclusion du bail.

2.22. Critères retenus pour identifier les produits et charges exceptionnels

Ces rubriques ne sont alimentées que dans le cas où un événement majeur intervenu pendant la période comptable est de nature à ne pas permettre la juste appréciation de la performance du Groupe.

Les produits et les charges exceptionnels sont des éléments peu nombreux, bien identifiés, non récurrents, significatifs au niveau de la performance consolidée.

Ils peuvent comprendre par exemple :

- les plus-values ou moins-values de cession – ou les dépréciations – significatives et inhabituelles d'actifs non courants, corporels ou incorporels ;
- certaines charges de restructuration : il s'agit uniquement des coûts de restructuration qui seraient de nature à perturber la lisibilité du résultat opérationnel courant, par leur caractère inhabituel et leur importance ;
- d'autres charges et produits d'exploitation tels qu'une provision relative à un litige d'une matérialité très significative.

2.23. Application des méthodes préférentielles

Le Groupe a opté pour l'application des méthodes préférentielles suivantes énoncées au § 300 du règlement CRC n° 99-02 :

- L'inscription au bilan du preneur des contrats de location-financement ;
- L'étalement sur la durée de vie de l'emprunt des frais d'émission et des primes d'émission et de remboursement des emprunts obligataires ;
- La comptabilisation des produits à l'avancement pour les contrats à long terme ;
- L'enregistrement en résultat consolidé des écarts de conversion figurant dans les comptes individuels des entreprises consolidées. L'impact sur le résultat consolidé de l'application de cette méthode préférentielle a un impact de 13 K€ au 31 Décembre 2020 et de 42 K€ au 31 Décembre 2019.

La méthode préférentielle suivante n'a pas été choisie par le Groupe :

Comptes consolidés #LaPiscine - Exercice 2020

- La comptabilisation d'une provision pour les engagements de retraite et avantages similaires (cf. note 2.17 - Engagements de retraite).

3. Changements comptables

Aucun changement de méthode comptable ayant un impact sur les comptes présentés n'est à signaler.

La préparation de ces comptes consolidés ne conduit pas la Direction du Groupe à effectuer des estimations significatives et à formuler des hypothèses de nature à affecter matériellement les montants qui figurent dans ces comptes et les notes qui les accompagnent.

4. Variations de périmètre

Acquisitions

Le 11 Août 2020, le Groupe a renforcé sa position au sein de la société A Capella Consulting par l'achat d'actions auprès d'actionnaires minoritaires, portant sa participation de 67% à 76% du capital. Cette prise de participation complémentaire est sans conséquence sur la méthode de consolidation (intégration globale) appliquée en 2019 et 2020. Le coût d'acquisition de ces titres est de 232 K€; la valeur comptable des intérêts minoritaires correspondants étant de 50 K€, la différence de 182 K€ a été comptabilisé en réduction des capitaux propres (traitement comptable identique à celui retenu lors de l'acquisition initiale en 2018 – cf note 2.3 ci-dessus).

Le 29 Octobre 2020, le Groupe a pris une participation majoritaire (67%) dans la société Margo Analytics pour 200K€. Cette société est spécialisée dans le conseil et la prestation de services dans le domaine de la Data, et a démarré son activité opérationnelle au cours du premier trimestre 2021.

Prix d'acquisition	200
Juste valeur des actifs nets acquis	135
Écart d'acquisition	65

L'écart d'acquisition est attribuable au capital humain de la société acquise et aux synergies importantes attendues de cette acquisition. L'écart d'acquisition a été analysé comme ayant une durée d'utilisation limitée, d'une durée estimée à 10 ans, et est donc amorti sur cette durée. Un test de dépréciation sera effectué lorsqu'un indice de perte de valeur aura été identifié. La durée d'utilisation limitée a été déterminée en prenant en considération la nature spécifique de l'acquisition, son caractère stratégique, tout en tenant compte d'une nouvelle activité en cours de démarrage.

Cessions

Le 22 Avril 2020, l'opération engagée en Novembre 2019 d'échange de titres de la société Bolden a été finalisée. Aux termes de l'opération, la Société a cédé la totalité de ses titres de la société Bolden en échange de titres de la société RiverBank S.A. Les titres reçus dans l'échange représentaient 2,49% du capital de la société RiverBank S.A. Le montant de la plus-value dégagée lors de l'opération s'élève à 2 562 K€ (2 500 K€ après impôts et correspond à la valeur des titres RiverBank dans le cadre de l'échange, les titres précédemment mis en équivalence par le Groupe ayant une valeur comptable nulle).

5. Immobilisations incorporelles

Ecart d'acquisition

	01/01/2020	Acquisitions / DAP *	Diminutions / RAP **	Variation de périmètre	Ecart de conversion	31/12/2020
Ecart d'acquisitions	54				65	119
Amortissements	-	(5)				(5)
Provisions pour dépréciation	-					-
Total valeurs nettes	54	(5)	-	65	-	114

* DAP : Dotation aux Amortissements et aux Provisions.

** RAP : Reprise d'Amortissements ou de Provisions.

Le 29 Octobre 2020, le Groupe a pris le contrôle de la société Margo Analytics – cf note 4 ci-dessus. L'écart d'acquisition en résultant (65 K€) est amorti. Aucun indice de perte de valeur n'ayant été identifié, un test de dépréciation n'a pas été requis.

Les écarts d'acquisition sont affectés aux groupes d'actifs au niveau desquels ils sont gérés et leurs performances suivies à savoir, dans le cas du Groupe, au niveau du secteur d'activité de chaque pays dans lequel le Groupe exerce ses activités. Le tableau ci-dessous résume l'affectation, en valeurs nettes, des écarts d'acquisition aux secteurs :

	2020		2019	
	Conseil en IT et en organisation	Software-as-a- Service	Conseil en IT et en organisation	Software-as-a- Service
France	114	-	54	-
Pologne	-	-	-	-
Royaume-Uni	-	-	-	-
Total	114	-	54	-

6. Immobilisations corporelles

	01/01/2020	Acquisitions / DAP *	Diminutions / RAP **	Variation de périmètre	Ecarts de conversion	31/12/2020
Mobilier, agencements et équipements	464	10			(0)	473
Total valeurs brutes	464	10			(0)	473
<i>dont crédit-bail</i>						
Amortissements et dépréciations						
Mobiliers, agencements et équipements	(355)	(54)				(409)
Total amortissements et dépréciations	(355)	(54)				(409)
<i>dont crédit-bail</i>						
Valeurs nettes	109	(44)			(0)	64

* DAP : Dotation aux Amortissements et aux Provisions.

** RAP : Reprise d'Amortissements ou de Provisions.

Aucune charge de dépréciation significative n'a été constatée sur les immobilisations corporelles durant l'exercice. Les crédits-baux portent principalement sur les matériels ou outillages.

7. Immobilisations financières et titres mis en équivalence

Immobilisations financières

	01/01/2020	Acquisitions / DAP *	Diminutions / RAP **	Variation de périmètre	Ecarts de conversion	31/12/2020
Prêts, cautionnement et autres créances	56	14	(12)		(0)	57
Titres de participation non-consolidés		2 562				2 562
Total valeurs nettes	56	2 575	(12)		(0)	2 619

* DAP : Dotation aux Amortissements et aux Provisions.

** RAP : Reprise d'Amortissements ou de Provisions.

Le montant figurant en Prêts, cautionnement et autres créances comprend notamment 40 K€ de retenue de garantie de l'emprunt bancaire signé le 18 Décembre 2018.

Le 22 Avril 2020, la Société a reçu en contrepartie de la cession de la totalité de ses titres de la société Bolden, des titres de la société RiverBank S.A. (cf. note 4 - Variations de périmètre). Les titres reçus ont été comptabilisés pour un montant de 2 562 K€ euros, la valeur retenue lors de l'échange de titres. Ces titres représentaient 2,49% du capital de la société RiverBank S.A. et sont comptabilisés en immobilisations financières. Sur la base d'opérations en capital récentes sur la société RiverBank S.A. et du cours retenu pour l'émission des titres RiverBank S.A., il a été déterminé que la valeur d'inventaire n'était pas inférieure à la valeur comptable. Aucune dépréciation de titres n'a donc été constituée au 31 Décembre 2020.

Comptes consolidés #LaPiscine - Exercice 2020

Titres mis en équivalence

Les titres mis en équivalence correspondent aux titres détenus dans la société Bolden. En l'absence d'obligation légale ou implicite de soutien du Groupe envers cette société, sa quote-part dans les pertes enregistrées par Bolden n'a été constatée que dans la limite de la valeur comptable des titres mis en équivalence par le Groupe (valeur nette comptable nulle au 1er janvier 2019 et au 31 décembre 2019). Le Groupe a cédé ses titres dans la société Bolden le 22 avril 2020 (cf. note 4 - Variations de périmètre).

8. Clients et comptes rattachés

	2020	2019
Créances clients	2 215	2 562
Dépréciations	-	-
Créances clients nettes	2 215	2 562
Factures à établir	3 148	3 190
Total clients et comptes rattachés	5 364	5 752

Margo Conseil, filiale du Groupe, cède une partie de ses créances clients dans le cadre d'un contrat d'affacturage signé en 2017. L'encours de cession maximum autorisé est de 1 800 K€. L'encours cédé est non garanti. La gestion du recouvrement est déléguée par le prestataire d'affacturage à Margo Conseil et les cessions de créances sont non-notifiées aux clients concernés.

Au 31 Décembre 2020, Margo Conseil a cédé pour 474 K€ de créances clients dans le cadre de ce contrat. Le transfert de propriété qui résulte du contrat d'affacturage des créances justifie qu'elles sortent de l'actif en contrepartie de la trésorerie reçue.

	2020	2019
< 1 an	5 364	5 752
Entre 1 et 5 ans	-	-
> 5 ans	-	-
Total clients et comptes rattachés	5 364	5 752

Au 31 Décembre 2020, des créances d'un montant de 494 K€ (722 K€ au 31 Décembre 2019) de valeur nominale étaient échues et non dépréciées. Ces créances se rapportent à un nombre limité de clients, institutions financières de premier rang, ne présentant pas de risque particulier de défaillance.

9. Autres créances et comptes de régularisation

	2020	2019
Créances sur personnel et org. sociaux	6	4
Créances fiscales hors IS	488	463
Etat, impôt sur les bénéficiaires	-	39
Impôts différés - actif (n° 16)	76	41

Comptes consolidés #LaPiscine - Exercice 2020

Charges constatées d'avance	364	318
Créances sur les parties liées (n° 27)	14	11
Autres créances	202	171
Total créances et comptes de régularisation	1 150	1 046

Toutes les créances sont dues dans l'année suivant la date de clôture à l'exception des créances d'impôts différés (voir ci-après et n° 16).

Au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2020, la Société a concédé à la société HELIOS 1 une avance en compte courant d'un montant de 83 K€, pour une durée de 5 ans. Compte tenu de l'incertitude sur la capacité de la société HELIOS 1 à rembourser cette créance à l'échéance, une dépréciation d'un montant équivalent à la totalité de cette créance a été constatée.

Au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2020, aucune autre dépréciation significative n'a été constatée sur ces autres créances.

	2020	2019
< 1 an	1 149	1 042
Entre 1 et 5 ans	2	4
> 5 ans		
Total autres créances	1 150	1 046

10. Valeurs mobilières de placement, disponibilités et instruments de trésorerie

	2020	2019
Liquidités	4 393	1 964
Valeurs mobilières de placement	-	-
Total disponibilités et VMP	4 393	1 964

11. Capital social

Le capital social de la Société s'élève à 2 783 936 euros et se décompose en 2 783 936 actions de 1 euro de nominal chacune. Il est conjointement détenu par les sociétés Cagiro et XRay Lima, Sociétés à Responsabilité Limitée immatriculées en France.

12. Provisions

Aucune provision n'a été comptabilisée sur les deux exercices présentés.

13. Emprunts et dettes financières

13.1. Variation de emprunts

	Emprunts bancaires	dont crédits-bails	Découverts bancaires	Autres emprunts et dettes	Total
Au 01/01/2020	2 929	12	-	7	2 936
Augmentation	607			(1)	606
Diminution	(663)	(9)			(663)
Variation de périmètre					-
Ecart de conversion					-
Autres					-
Au 31/12/2020	2 873	3	-	6	2 879

Dans le cadre des mesures d'urgence de soutien aux entreprises pour faire face à la pandémie de COVID-19 mises en place par le gouvernement, le Groupe a souscrit deux prêts garantis par l'Etat. Chacun de ces deux prêts portent sur un montant de 300 K€, et arrivent à échéance en Juillet et Septembre 2021.

13.2. Échéanciers des emprunts

	Emprunts bancaires	Découverts bancaires	Autres emprunts et dettes	Total
< 1 an	1 313			1 313
Entre 1 an et 5 ans	1 560			1 560
> 5 ans	-			-
Total	2 873	0	0	2 873

13.3. Emprunts bancaires

	2020	2019
A taux fixe	1 322	797
avec une date d'échéance à moins d'un an	762	77
avec une date d'échéance à plus d'un an	560	720
A taux variable	1 551	2 100
avec une date d'échéance à moins d'un an	551	540
avec une date d'échéance à plus d'un an	1 000	1 560

L'emprunt bancaire contracté le 22 Décembre 2017, d'un montant de 2 000 K€, a des échéances qui s'étalent entre 2018 et 2023. Il porte intérêts au taux EURIBOR 3 mois majoré de 1,90%, étant précisé que si l'EURIBOR 3 mois est inférieur à zéro, l'EURIBOR 3 mois est réputé égal à zéro. Au 31 Décembre 2020, le capital restant dû s'élève à 1 000 K€.

Comptes consolidés #LaPiscine - Exercice 2020

L'emprunt bancaire contracté le 18 Décembre 2018, d'un montant de 800 K€, a des échéances qui s'étalent entre 2019 et 2024. Il porte intérêts au taux fixe de 2,09%. Au 31 Décembre 2020, le capital restant dû s'élève à 720 K€.

L'emprunt bancaire contracté le 21 Décembre 2018, d'un montant de 800 K€, a des échéances qui s'étalent entre 2019 et 2024. Il porte intérêts au taux EURIBOR 3 mois majoré de 1,80%, étant précisé que si l'EURIBOR 3 mois est inférieur à zéro, l'EURIBOR 3 mois est réputé égal à zéro. Au 31 Décembre 2020, le capital restant dû s'élève à 560 K€.

L'emprunt bancaire contracté le 28 Juillet 2020, d'un montant de 300 K€, arrive à échéance en Juillet 2021. Il porte intérêts au taux fixe de 0,05%. Au 31 Décembre 2020, le capital restant dû s'élève à 300 K€.

L'emprunt bancaire contracté le 2 Septembre 2020, d'un montant de 300 K€, arrive à échéance en Septembre 2021. Il ne porte pas intérêt. Au 31 Décembre 2020, le capital restant dû s'élève à 300 K€.

14. Fournisseurs et comptes rattachés

	2020	2019
Fournisseurs	1 863	1 419
Factures non parvenues	372	388
Total fournisseurs et comptes rattachés	2 236	1 807

Les dettes fournisseurs sont dues à moins d'un an.

15. Autres dettes et comptes de régularisation

	2020	2019
Dettes sociales	2 909	2 543
Dettes fiscales	1 968	1 733
Impôts différés - passif (n° 16)	-	-
Autres dettes	98	337
Dettes sur les parties liées (n° 27)	-	-
Produits constatés d'avance et autres comptes de régularisation	161	-
Total dettes et comptes de régularisation	5 136	4 613

Toutes les dettes sont dues dans l'année suivant la date de clôture à l'exception des créances d'impôts différés (voir note n° 16).

16. Impôts différés

	2020	2019
Différences temporaires	72	36
Crédits d'impôts		
Reports fiscaux déficitaires		
Total des impôts différés nets	72	36
Actifs d'impôts différés	72	36
Passifs d'impôts différés		
Total des impôts différés nets	72	36

17. Instruments financiers

17.1. Gestion du risque de change

Les activités du Groupe sont réalisées par des filiales qui opèrent essentiellement dans leur propre pays. En conséquence, l'exposition des filiales au risque de change sur leurs opérations commerciales demeure limitée.

Le Groupe couvre le risque de change sur les titres, créances et disponibilités en devises étrangères, à l'aide de contrats de change à terme non-délivrable. Le tableau ci-après donne, pour les instruments dérivés hors bilan de change à terme détenus par le Groupe, les montants notionnels de devises et la juste valeur en euros à la date de clôture de l'exercice. Ces contrats prévoient un règlement en euros du différentiel entre le cours garanti et le cours de règlement, sans livraison ou réception de devise étrangère.

	GBP	PLN
Montants notionnels en devise des contrats de change à terme	564	2 500
Juste valeur en euros des contrats de change à terme	(8)	(6)

17.2. Gestion des covenants

Le contrat de prêt d'un montant de 2 000 K€, conclu le 22 Décembre 2017 par la Société, prévoit une clause de remboursement anticipé en cas de non-respect des ratios, sur la base des chiffres consolidés, suivant :

- Ratio de levier : Dette brute / EBITDA \leq 2 au 31 Décembre 2018 puis 1,5 les années suivantes ;
- Trésorerie \geq 200 K€ à compter du 31 Décembre 2018 et pendant toute la durée du prêt.

Le contrat de prêt d'un montant de 800 K€, conclu le 21 Décembre 2018 par la Société, prévoit une clause de remboursement anticipé en cas de non-respect des ratios, sur la base des chiffres consolidés, suivant :

- Ratio de levier : Dette brute / EBITDA \leq 1,6 à partir du 31 Décembre 2019 ;
- Trésorerie \geq 360 K€ à compter du 31 Décembre 2019 et pendant toute la durée du prêt.

Au 31 Décembre 2020, ces ratios sont respectés.

18. Information sectorielle

Information sectorielle par secteur d'activité

Au 31 Décembre 2020, le Groupe est structuré autour de deux principaux secteurs d'activités :

- le conseil en IT et en management,
- le Software-as-a-Service (SaaS).

Les résultats par secteur d'activité pour l'exercice clos le 31 Décembre 2020 sont détaillés ci-après.

	Conseil en IT et management	Software-as-a-Ser vice	Total
Chiffre d'affaires	34 101	11	34 113
Résultat d'exploitation	2 606	(159)	2 447
Immobilisations	236	0	236

Les résultats par secteur d'activité pour l'exercice clos le 31 Décembre 2019 sont détaillés ci-après.

	Conseil en IT et management	Software-as-a-Ser vice	Total
Chiffre d'affaires	32 668	0	32 668
Résultat d'exploitation	1 353	(18)	1 335
Immobilisations	219	0	219

Information sectorielle par secteur géographique

Le pays d'origine de la Société, où sont situées les principales entités opérationnelles, est la France. Le Groupe réalise l'intégralité de ses ventes dans les pays de la zone euro et au Royaume-Uni. Les résultats par secteur géographique pour l'exercice clos le 31 Décembre 2020 sont détaillés ci-après.

	France	Pologne	Royaume-Uni	Total
Chiffre d'affaires	29 568	1 878	2 667	34 113
Résultat d'exploitation	1 620	27	717	2 364
Immobilisations	2 787	3	7	2 797

Les immobilisations (corporelles, incorporelles et financières) sont présentées pour leur valeur nette.

Les résultats par secteur géographique pour l'exercice clos le 31 Décembre 2019 sont détaillés ci-après.

	France	Pologne	Royaume-Uni	Total
Chiffre d'affaires	28 712	2 276	1 679	32 668
Résultat d'exploitation	1 063	77	196	1 335
Immobilisations	207	6	6	219

19. Personnel et effectifs

	2020	2019
Charges de personnel	(20 113)	(21 640)
Cadres	255	264
Agents de maîtrise et techniciens	0	0
Employés et ouvriers	0	0
Effectif moyen	255	264

20. Autres charges d'exploitation

	2020	2019
Achats d'études, de prestations de services et achats non-stockables	(719)	(534)
Sous-traitance	(8 245)	(5 956)
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	(453)	(925)
Autres achats et charges	(1 438)	(1 591)
Total	(10 856)	(9 006)

21. Amortissements et provisions

	2020	2019
Dotations aux amort. des immo. incorporelles	(9)	(3)
Dotations aux amort. des immo. corporelles	(56)	(83)
Dotations aux dépréciations sur actif circulant	-	-
Dotations aux provisions	(0)	-
Dotations d'exploitation	(66)	(86)
Reprise de dépréciations sur actif circulant	-	-
Reprises de provisions	-	-
Reprises d'exploitation	-	-
Total	(66)	(86)

22. Produits et charges financiers

	2020	2019
Charges d'intérêts	(47)	(95)
Pertes de change	(75)	(67)
Dotations aux provisions	(83)	-
Autres charges financières	(3)	(4)
Charges financières	(208)	(166)
Dividendes	0	-
Reprises sur provisions financières	-	-
Autres produits financiers	4	106
Produits financiers	4	106
Résultat financier	(204)	(60)

Les charges d'intérêts correspondent principalement aux intérêts sur les prêts mentionnés ci-dessus (cf. note 13 - Emprunts et dettes financières).

Le montant figurant en Dotations aux provisions correspond à la dépréciation de l'avance en compte courant concédée à la société HELIOS 1, pour un montant de 83 K€ (voir note n°9).

23. Produits et charges exceptionnels

	2020	2019
Charges exceptionnelles	-	-
Plus-value de cession	2 562	-
Produits exceptionnels	2 562	-
Résultat exceptionnel	2 562	-

Le montant figurant en plus-value de cession correspond à la plus-value dégagée lors de l'opération d'échange des titres de la société Bolden avec les titres de la société RiverBank S.A. (voir note n° 4 Variations de périmètre).

24. Impôts sur les bénéfices

	2020	2019
Impôt courant	726	343
Impôts différés	(36)	50
Charge d'impôt en résultat	690	393

Comptes consolidés #LaPiscine - Exercice 2020

	2020	2019
Résultat avant impôts	2 243	1 275
Charge d'impôt théorique au taux en vigueur pour #LaPiscine (28%)	628	357
Incidences des différences permanentes	126	91
Incidences des amort. sur incorporels et écarts d'acquisition		
Incidences des différences et variations de taux	(64)	(55)
Activation de déficit/(non-activation de déficit et limitation)		
Autres		
Charge d'impôt effective sur le résultat	690	393

25. Résultats par action

Résultat par action - de base

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

	2020	2019
Bénéfice revenant au Groupe	4 017	786
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	2 783 936	2 783 936
Résultat de base par action (en € par action)	1,44	0,28

Résultat par action - dilué

Le résultat par action dilué est identique au résultat par action compte tenu de l'absence d'instruments donnant droit à un accès différé au capital de la Société.

Le résultat courant (hors éléments exceptionnels) par action est de 0,52€ pour l'exercice 2020 et 0,28€ pour l'exercice 2019.

26. Engagements

Engagements donnés

En garantie de l'emprunt bancaire contracté le 22 Décembre 2017, le Groupe a accordé un nantissement au profit de la banque, sur la totalité de ses titres de participation dans la société Margo Conseil, à hauteur d'une somme principale de 2 000 K€.

En garantie de l'emprunt bancaire contracté le 18 Décembre 2018, la banque conserve une retenue de 40 K€ sur un montant total d'emprunt de 800 K€.

En garantie de l'emprunt bancaire contracté le 21 Décembre 2018, le Groupe a accordé un nantissement au profit de la banque, sur la totalité de ses titres de participation dans la société A Capella Consulting, à hauteur d'une somme principale de 800 K€.

Comptes consolidés #LaPiscine - Exercice 2020

En cas de départ, de décès ou d'invalidité des associés minoritaires de la société A Capella Consulting, le Groupe s'est engagé à faire l'acquisition, à titre onéreux, de la totalité des titres que ces derniers possèdent, sur demande d'eux-mêmes ou de leurs ayant droit. Ces engagements ont été consentis le 21 Décembre 2018 sur une durée de 10 ans. A la date d'arrêté des comptes, les conditions nécessaires au déclenchement de l'acquisition ne sont pas réunies et la probabilité qu'elles le soient à court ou moyen terme est faible.

Engagements reçus

En cas de départ, de décès ou d'invalidité des associés minoritaires de la société A Capella Consulting, ces derniers se sont engagés à céder, à titre onéreux, la totalité des titres qu'ils possèdent au Groupe, sur demande de celle-ci. Ces engagements ont été consentis le 21 Décembre 2018 sur une durée de 10 ans. A la date d'arrêté des comptes, les conditions nécessaires au déclenchement de la cession ne sont pas réunies et la probabilité qu'elles le soient à court ou moyen terme est faible.

Le 26 Octobre 2020, la Société a signé une convention de gestion avec la société HELIOS 1, en contrepartie de l'avance en compte courant concédée. En cas de versement de dividendes par cette société, la convention prévoit que la distribution servira en priorité à rembourser chaque associé une partie de l'avance en compte courant qu'il a réalisé, au prorata du montant qu'il a apporté. Pour la Société, cela représente 33,94% des dividendes à percevoir. En cas de dissolution, le produit net de liquidation après remboursement aux associés du montant nominal et non amorti de leurs actions est réparti entre les associés selon la même proportion. Aucun dividende versé par cette société n'a été perçu au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2020.

27. Plans d'options et de souscription d'actions

Au cours de l'exercice 2018, l'Assemblée Générale de la société Margo a décidé l'émission, à titre gratuit, de 523 392 bons de souscription d'actions, donnant alors à leurs titulaires, le droit de souscrire, au moyen de chaque bon, une action nouvelle de la société Margo au prix de 1 euro par action. L'émission des bons de souscription a été réservée à des actionnaires nouveaux et leur souscription, prévue en totalité en numéraire.

Au cours de l'exercice 2019, 87 232 bons ont été exercés, donnant lieu à l'émission de 87 232 actions nouvelles et à l'augmentation du capital social de la société Margo de 87 232 euros.

Au 31 Décembre 2020, la totalité de ce plan a été attribuée et les options exerçables donnent droit à la souscription de 305 312 actions nouvelles. Ce plan ne prévoit pas l'ouverture de droit à la souscription de plus d'actions dans le futur.

Au cours de l'exercice 2018, la filiale Margo Consulting Ltd a consenti à un employé, un plan d'options de souscription d'actions avec condition de présence et de performance. Au 31 Décembre 2020, les options exerçables de ce plan ouvrent droit à la souscription de 1 129 actions nouvelles, au prix d'exercice de 4 livres sterling par action.

Au 31 Décembre 2020, deux plans de bons de souscription d'actions de la société Deep Algo sont en cours. Ces plans n'ont pas d'impact significatif sur les comptes consolidés du Groupe.

Aucun autre nouveau plan n'a été consenti en 2019, ni en 2020.

28. Transactions avec les parties liées

Le Groupe est contrôlé par les sociétés Cagiro, Société A Responsabilité Limitée immatriculée en France, et XRay Lima, Société A Responsabilité Limitée immatriculée en France. Les sociétés Cagiro, représentée par M. Olivier Hémar, et XRay Lima, représentée par M. Xavier Lagarrigue, exercent respectivement les mandats de Président et Directeur Général de la Société.

Les sociétés Cagiro et XRay Lima, ainsi que M. Olivier Hémar et M. Xavier Lagarrigue exercent des mandats de direction au sein des sociétés composant le Groupe. Dans les comptes de l'exercice clos au 31 Décembre 2020, les transactions du Groupe avec les sociétés Cagiro et XRay Lima concernent ces mandats de direction et totalisent une charge pour le Groupe de 275 K€ (néant au titre de 2019).

Les sociétés Dusart Conseil, Arbus Consulting, GH Conseil, MH CONSEIL et RL Investment, sociétés à responsabilité limitée immatriculées en France, détiennent des participations minoritaires dans certaines filiales du Groupe et exercent des mandats de direction au sein de ces mêmes filiales. Dans les comptes de l'exercice clos au 31 Décembre 2020, les transactions du Groupe avec ces sociétés concernent des mandats sociaux au sein des sociétés du Groupe, et totalisent une charge pour le Groupe de 277 K€ (302 K€ au titre de 2019).

En 2019, la société Mind In Code, Société À Responsabilité Limitée immatriculée en France, détenue par l'un des associés de la société Deep Algo, a fourni au Groupe des prestations de développement logiciel. Dans les comptes de l'exercice clos au 31 Décembre 2019, les transactions du Groupe avec la société Mind In Code totalisent une charge pour le Groupe de 26 K€ (néant au titre de 2020).

Au cours des exercices clos le 31 Décembre 2019 et le 31 Décembre 2020, le Groupe a fourni à la société Bolden des prestations de gestion financière et RH, ainsi qu'un service de mise à disposition de postes de travail. Dans les comptes de l'exercice clos au 31 Décembre 2020, les transactions du Groupe avec la société Bolden totalisent un produit pour le Groupe de 118 K€ (175 K€ au titre de 2019).

Aucune avance ou crédit n'a été accordé aux autres parties liées.

Le tableau ci-dessous détaille les principales créances et dettes avec les parties liées, figurant dans les comptes consolidés présentés :

	2020	2019
Bolden	36	11
Clients et comptes rattachés	36	11
Autres créances et comptes régularisation	-	-
Total créances	36	11
Dusart Conseil	17	17
GH Conseil	17	-
Arbus Consulting	-	13
Fournisseurs et comptes rattachés	34	30
Total dettes	34	30

Toutes les transactions avec les parties liées sont conclues à des conditions normales de marché.

29. Evènements postérieurs à la date de clôture

La direction de la société Margo a décidé de procéder au remboursement intégral à échéance en Juillet 2021 et en Septembre 2021, des deux prêts de 300 K€ contractés pendant l'exercice 2020, sans activer la possibilité contractuelle d'amortir le remboursement de ces prêts sur plusieurs années.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 25 Novembre 2021, les associés ont décidé du transfert de siège social de la Société au 1, Rue de Saint-Petersbourg 75008 Paris.

Aucun autre événement significatif susceptible de remettre en cause les comptes de l'exercice clos au 31 Décembre 2020, n'est intervenu entre le 1er Janvier 2021 et la date d'arrêté des comptes.

30. Périmètre de consolidation

Sociétés	Pays	2020			2019		
		% d'intérêt	% de contrôle	Méthode de consolidation	% d'intérêt	% de contrôle	Méthode de consolidation
#LaPiscine (consolidante)	France	100%	100%	IG **	100%	100%	IG **
<i>Segment Conseil</i>							
A Capella Consulting	France	76%	76%	IG **	67%	67%	IG **
Margo	France	100%	100%	IG **	100%	100%	IG **
Margo Analytics	France	67%	67%	IG **			
Margo Conseil	France	100%	100%	IG **	100%	100%	IG **
Margo Consulting	Royaume-Uni	100%	100%	IG **	100%	100%	IG **
Margo Consulting Polska	Pologne	100%	100%	IG **	100%	100%	IG **
<i>Segment Plateforme d'intermédiation financière</i>							
Bolden *	France				27,5%	27,5%	MEE ***
<i>Segment Software-as-a-Service</i>							
Deep Algo	France	99,5%	99,5%	IG **	99,5%	99,5%	IG **

* A partir de Mai 2020, suite à la finalisation de l'opération d'échange de titres avec la société RiverBank S.A., cette société ne fait plus partie du périmètre de consolidation (cf. note 4 - Variation de périmètre).

** IG : entité consolidée par Intégration Globale.

*** MEE : entité consolidée par Mise En Équivalence.

31. Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires de commissariat aux comptes pour les travaux relatifs à la certification des comptes consolidés s'élève à 25 K€.